

LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 242

LE JEUDI 25 OCTOBRE 2007

88¢ + TAXES = 1\$

Québec donne le feu vert à Rabaska

■ L'ADQ applaudit ■ Le PQ et les écologistes décrient la décision

ROBERT DUTRISAC

Québec — Après avoir préparé le terrain depuis quelques semaines, notamment en neutralisant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le gouvernement Charest a annoncé hier sa décision de donner le feu vert au projet controversé de terminal méthanier Rabaska à Lévis.

Accompagnée du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Béchard, à la sortie du conseil des ministres, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, qui a autorisé ce projet dont le coût est évalué à 840 millions de dollars, a fait valoir que cette décision «s'inscrit parfaitement dans une logique d'un gouvernement qui est capable de conjuguer ensemble [sic]

les mots "économie" et "environnement". Il s'agit du deuxième projet de port méthanier que le gouvernement autorise cette année. En juin dernier, il avait donné son aval au projet de Gros Cacouna du consortium TransCanada Pipelines et Pétro-Canada.

Le conseil des ministres a adopté deux décrets hier afin de permettre à Rabaska d'aller de l'avant, mais le gouvernement a refusé de les rendre pu-

blics. Ils ne seront disponibles que d'ici quelques semaines, dans la *Gazette officielle*.

Pour sa part, Claude Béchard a insisté sur l'importance pour le Québec de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel, évoquant même les risques que les livraisons de gaz en provenance de

VOIR PAGE A 10: RABASKA

Du sang sur les mains



LARRY DOWNING REUTERS

LA SECRÉTAIRE d'État américaine Condoleezza Rice a eu la surprise de recevoir la visite impromptue d'une manifestante antiguerre hier alors qu'elle témoignait devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants. Avant d'être expulsée par les services de sécurité, la militante aux mains symboliquement ensanglantées a eu le temps de traiter Mme Rice de «criminelle de guerre». Une fois le calme revenu, Condoleezza Rice a pour la première fois reconnu que des erreurs de communication avaient été commises dans le dossier du Canadien d'origine syrienne Maher Arar. Nos informations en page A 3.

COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR

La charte canadienne, un «outil pour détruire notre pays»

Les militants de Hérouxville témoignent

STÉPHANE BAILLARGEON

On attendait d'eux une nouvelle charge contre les accommodements raisonnables pour motifs religieux, mais c'est finalement un plaidoyer pour l'indépendance du Québec qu'ont livré hier les célèbres militants de Hérouxville devant la commission Bouchard-Taylor.

«Nous demandons que la pratique d'accorder des accommodements pour des motifs religieux cesse immédiatement», a résumé après coup André Drouin, accompagné de son complice Bernard Thompson. «Nous proposons aussi des solutions. La première passerait par un amendement de la Charte canadienne. C'est presque impossible d'y arriver. La deuxième solution serait de se séparer.»

André Drouin

Tout ça pour ça, donc. La célèbre paire avait déclenché une polémique nationale et influencé la décision du gouvernement Charest de former la commission itinérante en faisant adopter le fameux «code de vie» par cette petite municipalité mauricienne en janvier dernier.

La première version du document, adoucie par la suite, interdisait l'excision et la lapidation, entre autres

VOIR PAGE A 10: HÉROUXVILLE

Ankara accentue la pression sur Bagdad

L'armée turque a attaqué des positions occupées par des rebelles kurdes en Irak et la Turquie amasse des forces à la frontière irakienne, mais Ankara ne prévoit pas d'opération majeure dans l'immédiat.

Lors de ces incursions entre dimanche et mardi soir, des avions turcs ont pénétré de 20 kilomètres en

Irak et environ 300 soldats d'infanterie ont marché 10 kilomètres en territoire irakien, accentuant la pression sur Bagdad pour qu'il prenne des mesures contre les rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) basés dans le nord du pays.

L'armée de l'air turque a attaqué hier un village situé dans les zones kurdes du nord de l'Irak, faisant des dégâts matériels mais aucune victime, a déclaré dans la soirée à Reuters un responsable kurde irakien de la sécurité. Ce responsable, qui s'est exprimé sous

VOIR PAGE A 10: ANKARA

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 9
Avis publics ..	B 6	Météo.....	B 8
Bourse.....	B 4	Monde.....	B 7
Culture.....	B 10	Mots croisés ..	B 8
Décès.....	B 5	Sports.....	B 8
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 6
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 9

Robert Lepage: emmener le monde à sa porte

Un nouvel ouvrage célèbre les dix ans d'Ex Machina

Cosmopolite jusqu'au bout des ongles et, au même moment, extrêmement local: voilà comment se définit le comédien, cinéaste, dramaturge et metteur en scène Robert Lepage alors que paraît, aux éditions L'Instant même, le livre *Ex Machina*, signé Patrick Caux et Bernard Gilbert, qui célèbre les dix ans de l'ouverture, à Québec, de la caserne Dalhousie, espace de création de la troupe de théâtre.

CAROLINE MONTPETIT

S'il est un homme de partout, qui circule ces temps-ci entre Shanghai, San Francisco et Valence, Robert Lepage est aussi profondément québécois. Et il a tenu à fonder cet espace de création à Québec parce qu'il n'arrive pas à se concentrer à Montréal, où il est constamment guetté par «le piège des vanités», la sollicitation des médias, sans parler des milliers de tentations et de choses à faire qui, finalement, nuisent au travail de création.

VOIR PAGE A 10: LEPAGE



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Naviguant entre l'Ancien et le Nouveau Monde, Robert Lepage dit être double: à la fois international et extrêmement local.

ESPACE
MUSIQUE
100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

La semaine de toutes les musiques
Portraits en musique des artistes en nomination à l'ADISQ

CHANSON 9h

En semaine
avec Sophie Durocher
Réalisation: Catherine Dupuy

VRAIS PARTENAIRES, VALEUR RÉELLE.

Le partenariat économique entre le Canada et Boeing repose sur près de 90 ans de création de valeur réelle dans chacune des provinces. Présentement, Boeing injecte environ 1 milliard de dollars par année dans l'économie du pays. De plus, Boeing s'est engagé à verser une somme égale à l'investissement du Canada dans l'avion C-17—ainsi réinvestissant 100% des retombées économiques dans des occasions d'affaires pour ses fournisseurs. Voilà un engagement réel, pour le présent et pour l'avenir.

 **BOEING**

POLITIQUE

Dégustation des produits de l'Abbaye
Événement bénévole
au profit de Radio Ville-Marie
91,3 fm Montréal
Vendredi, 26 octobre 18h00
514-382-3913



Michel David

Le lancer du pavé

Le premier ministre Jean Charest n'allait évidemment pas aider Pauline Marois à se tirer du pétrin dans lequel elle s'est fourrée avec son projet de loi sur l'identité.

À la faveur d'une commission parlementaire, le PQ aurait pu corriger en douceur les modalités les plus controversées de son projet de citoyenneté tout en profitant de cette tribune pour se poser en défenseur des valeurs québécoises.

Les autres dispositions du projet de loi de Mme Marois auraient permis d'ouvrir divers fronts qui auraient fait ressortir la timidité du gouvernement, notamment en ce qui concerne la langue de travail.

Forcer les entreprises de 25 employés et plus à fonctionner en français contribuerait de façon beaucoup plus concrète à l'intégration des immigrants qu'un examen sommaire de leur maîtrise du français en vue d'obtenir un certificat de citoyenneté.

Depuis 30 ans, aucun gouvernement, libéral ou péquiste, ne s'est résolu à soumettre les petites entreprises au processus de francisation que la Charte de la langue française impose aux plus grosses. Même l'ADQ n'a jamais osé le proposer.

M. Charest ne tient sans doute pas non plus à rouvrir le débat sur l'enseignement de «l'histoire nationale du Québec», comme le prévoit également le projet de loi de Mme Marois. Il n'était sûrement que trop heureux de pouvoir jeter le bébé avec l'eau du bain.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, s'est déjà dit favorable à la possibilité de rédiger une constitution québécoise, mais M. Charest lui-même ne s'est jamais commis. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que M. Pelletier irait en éclaireur avant de se rendre compte que son patron n'avait aucune intention de le suivre.

Mario Dumont, dont la plateforme électorale prévoyait aussi bien l'instauration d'une citoyenneté québécoise que la rédaction d'une constitution, s'est bien gardé de critiquer le fond des propositions péquistes, mais il n'avait pas intérêt à céder l'initiative à d'autres.

Sans le tollé soulevé par cette histoire de citoyenneté, le chef de l'ADQ aurait été bien malvenu de refuser que ces propositions soient examinées en commission parlementaire. Non seulement Mme Marois a eu tort de proposer la création de deux classes de citoyens, elle a également commis une grave erreur stratégique.

♦ ♦ ♦

Elle devait bien se douter que Bernard Landry ne pourrait pas résister à l'envie d'ajouter son grain de sel. Il n'en est pas encore à laisser entendre qu'il est toujours disponible, au cas où, comme il l'avait fait l'hiver dernier, mais le règne de sa rivale de toujours est encore jeune.

Mme Marois a expliqué lui avoir transmis le texte de son projet de loi avant de le rendre public et n'en avoir reçu aucun commentaire négatif. Comme d'habitude, elle a pris connaissance des propos de son prédécesseur en ouvrant le journal. Pourquoi se contenter de dire en privé ce qu'on peut crier sur la place publique, n'est-ce pas? Jean Charest était mort de rire.

La sortie de M. Landry manquait peut-être d'élégance, mais elle ne traduisait pas moins un véritable malaise au PQ, y compris au sein du caucus des députés. Il est toujours inquiétant de constater le manque de flair du chef. Les deux dernières années ont déjà été suffisamment éprouvantes. Si le projet de loi sur l'identité québécoise se retrouve dans le programme électoral du PQ, il risque d'occulter tout le reste.

Il ne suffirait pas de garantir que les droits d'un citoyen canadien qui démissionne au Québec ne soient pas affectés, comme le propose M. Landry. Cela constituerait un progrès, mais le même problème de compatibilité avec la Charte des droits se poserait dans le cas d'un immigrant qui débarquerait directement au Québec et qui obtiendrait la citoyenneté canadienne sans avoir une connaissance suffisante du français pour avoir droit à la citoyenneté québécoise.

♦ ♦ ♦

La comparaison avec la loi 101 ne tient pas. Il est vrai qu'elle oblige les enfants d'immigrants — et les francophones de souche — à fréquenter l'école française, alors que ceux qui ont fait des études primaires ou secondaires en anglais n'importe où au Canada peuvent envoyer leurs enfants à l'école anglaise. Ces dispositions ont été introduites après coup dans la loi 101 pour la rendre conforme à la Charte des droits, ce qui n'est pas le cas du projet de Mme Marois.

Certes, il serait souhaitable que le Québec puisse imposer les conditions de sa citoyenneté, comme il aurait été souhaitable que tous les nouveaux arrivants, qu'ils viennent du Canada ou d'ailleurs, fréquentent l'école française. C'est peut-être un argument en faveur de la souveraineté, mais la réalité est que le Québec demeure jusqu'à nouvel ordre une province canadienne.

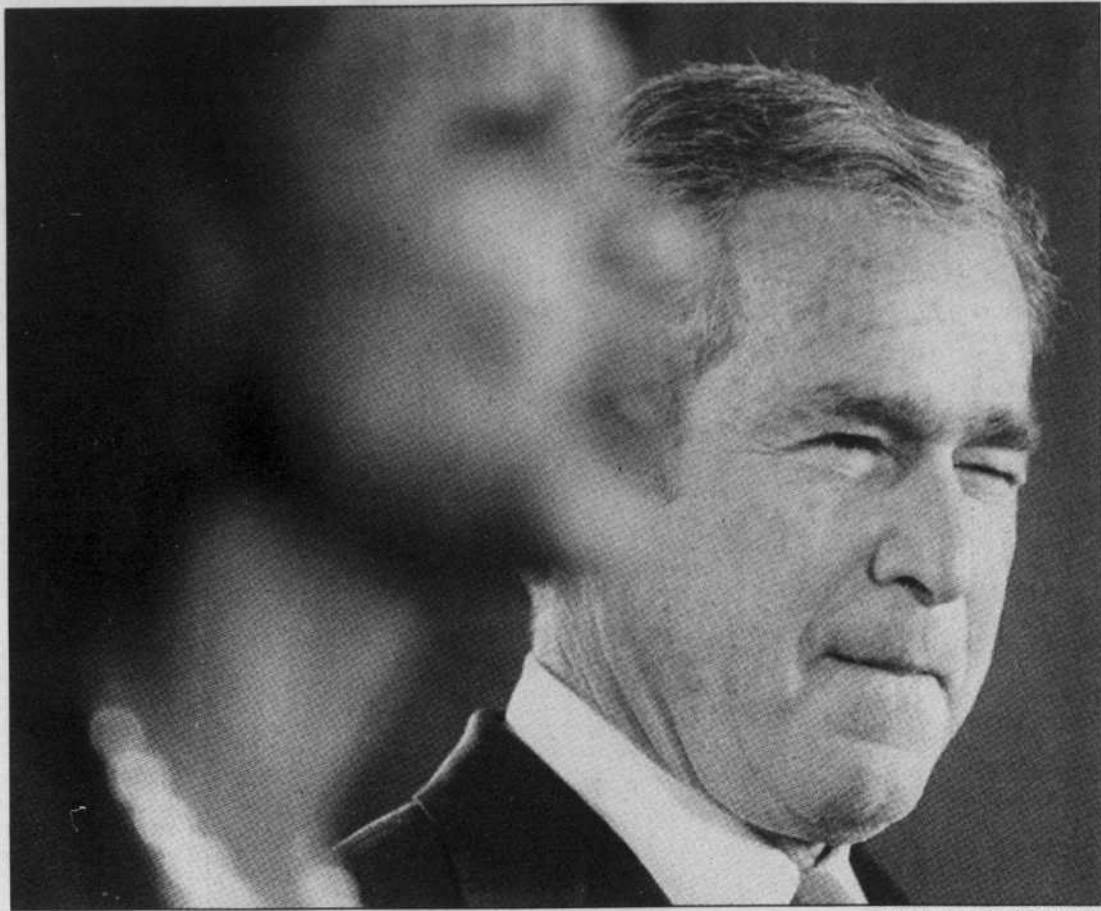
Jean-François Lisée, un des concepteurs du projet de Mme Marois, aurait souhaité que l'obtention de la citoyenneté soit aussi une condition du droit de vote. Tant qu'à violer la Charte, pourquoi se gêner, n'est-ce pas?

M. Lisée s'étonne qu'on puisse «sacraliser une constitution qui nous a été imposée». Il est vrai qu'aucun gouvernement québécois depuis 1982 n'a reconnu la légitimité de la Constitution imposée par Pierre Elliott Trudeau, mais tous l'ont respectée. On se refuse à croire qu'il en serait autrement avec un gouvernement dirigé par Mme Marois.

La nouvelle chef du PQ «s'est vraiment mise au centre du débat, on ne parle que de ça», s'est réjoui son conseiller. Si le but de la manœuvre était de braquer les projecteurs sur Mme Marois, il faut reconnaître que c'est une grande réussite: son projet est décrié de toute part.

«Il est essentiel de lancer des pavés dans la mare parce que, si on en lance suffisamment, on pourrait finir par traverser à sec», a expliqué M. Lisée. On attend le prochain avec impatience.

mdavid@ledevoir.com



KEVIN LAMARQUE REUTERS

La secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, a reconnu hier que les États-Unis avaient mal géré l'affaire Arar, mais George W. Bush n'entend pas s'excuser pour autant.

L'affaire Arar: une erreur, dit Rice

Les États-Unis n'ont toutefois pas l'intention de présenter d'excuses

Washington — La secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, a reconnu hier devant le Congrès des erreurs de communication avec le gouvernement canadien au sujet du Canadien d'origine syrienne, Maher Arar, arrêté en 2002 lors d'une escale à New York et expulsé en Syrie où il a été torturé.

«Nous avons dit au gouvernement canadien qu'à notre avis, ce cas n'avait pas été particulièrement bien géré en ce qui concerne nos relations et que nous tenterions de faire mieux la prochaine fois», a déclaré la chef de la diplomatie américaine.

«Des préoccupations ont été exprimées et, franchement, certaines d'entre elles étaient justifiées», a indiqué Mme Rice, qui témoignait devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants. «Pas sur notre prétendu désir d'envoyer quelqu'un là où il pourrait être torturé, a-t-elle ajouté. Ce n'est pas le cas. Nous essayons absolument de nous assurer que cela n'arrivera pas.»

«Mais notre communication avec le gouvernement canadien a été loin d'être parfaite. Elle a été très imparfaite», a-t-elle reconnu.

Mme Rice a refusé de parler de torture dans le cas de M. Arar. «Je sais qu'il y a eu des accusations», s'est-elle contentée de dire.

A un parlementaire qui lui demandait si les États-Unis s'étaient fiés à des assurances diplomatiques de la Syrie voulant que le ressortissant canadien ne serait pas torturé, elle a assuré avoir oublié les détails de l'affaire.

«Ma mémoire personnelle sur certains détails de cette affaire a un peu faibli», a-t-elle déclaré, promettant à l'Élu de lui donner plus d'informations ultérieurement.

Certains élus de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants ont présenté la semaine dernière leurs excuses à Maher Arar pour «le rôle du gouvernement américain dans cette erreur tragique».

M. Arar a été arrêté en septembre 2002 lors d'une escale à New York entre la Tunisie et le Canada. Décrié par erreur comme un «extrémiste islamiste» par les

autorités canadiennes, il avait été envoyé contre son gré en Syrie, où il avait été emprisonné pendant plus d'un an.

Après des années d'enquête, une commission canadienne a lavé M. Arar de tout soupçon de terrorisme et le gouvernement canadien lui a présenté ses excuses et offert un dédommagement de quelque 11 millions de dollars.

En réponse aux commentaires de Mme Rice, Maher Arar s'est félicité dans un communiqué que «l'administration américaine ait pris la décision encourageante de reconnaître que [son] affaire avait été mal gérée».

«Je soutiens pleinement le travail important des commissions du Congrès qui tentent d'enquêter sur cet extraordinaire programme de détentions secrètes», a-t-il ajouté.

Les États-Unis ont refusé les demandes d'Ottawa pour que les noms de M. Arar et de sa famille soient retirés de la liste américaine de surveillance des personnes soupçonnées de terrorisme.

A Ottawa, en après-midi, Stephen Harper s'est levé en Chambre lors de la période des questions pour déclarer qu'il était encouragé par les commentaires de Mme Rice et qu'il espérait que le gouvernement américain poserait bientôt les gestes qu'il faut.

Il n'a pas voulu dire lesquels, pas plus que son ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier. Celui-ci a préféré fuir les micros et les caméras à sa sortie de la Chambre des communes, disant qu'il expliquerait la position de son gouvernement une fois que son premier ministre en aurait dit davantage.

Les partis d'opposition, eux, réclament que Washington retire au moins l'interdiction de voyager qui pèse toujours sur Maher Arar, une exigence répétée par les libéraux et le NPD, hier après-midi. De son côté, Gilles Duceppe, le chef du Bloc québécois, a ajouté que Washington devrait offrir des excuses formelles à Maher Arar.

Agence France-Presse
et La Presse canadienne

L'opposition s'inquiète de l'emploi de mercenaires par le Canada

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les partis d'opposition aux Communes ont sommé hier le gouvernement Harper de rendre public le contrat qui lie Ottawa à la controversée firme de sécurité britannique Saladin, qui protège l'ambassade canadienne à Kaboul. Le ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, a refusé, ajoutant toutefois que cette firme ne pratique pas d'activités militaires au nom du Canada.

Les révélations du *Devoir* hier sur les contrats conclus entre le gouvernement fédéral et les firmes de sécurité au passé trouble Saladin et Blackwater ont fait passablement de bruit sur la colline parlementaire. Tous les partis d'opposition ont apostrophé le gouvernement lors de la période de questions, alors que les trois chefs ont jugé la situation «inquiétante».

Dans une lettre publiée aujourd'hui dans nos pages, l'ambassadeur du Canada en Afghanistan, Arif Lalani, soutient que la firme Saladin, engagée en 2006, «fournit un périmètre de sécurité et sert de premier point de contact pour le contrôle de sécurité des visiteurs. Toutefois, cette entreprise ne fournit pas de services de garde rapprochée», peut-on lire.

Même si les partis d'opposition réclament plus de transparence sur les règles que doivent suivre les employés lourdement armés de Saladin et la responsabilité qui leur incombe en cas de bavure, l'ambassadeur Lalani estime que cette discrétion est justifiée. «Par souci de protéger notre personnel, nous ne pouvons divulguer de renseignements relatifs à la sécurité opérationnelle de l'ambassade», écrit-il.

L'entreprise Saladin est la nouvelle mouture de la firme britannique KMS, fondée en 1975. La société a été impliquée dans plusieurs opérations clandestines au fil du temps. Elle a travaillé avec la CIA et les services secrets britanniques en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Son site Internet mentionne qu'elle pratique des activités paramilitaires de tous genres pour plusieurs clients. Cette firme a touché près de 500 000 \$ du gouvernement canadien jusqu'à présent.

Hier encore, il n'a pas été possible de savoir auprès du ministère des Affaires étrangères si Saladin avait déjà fait des prisonniers en Afghanistan, si elle avait déjà tué ou blessé des gens ou encore combien de gardes elle emploie à l'ambassade canadienne.

Rien d'anormal, dit Harper

Interrogé par le chef du Bloc québécois, le premier ministre a soutenu qu'il n'y avait rien d'anormal dans l'octroi de ce type d'entente. «Ce sont des services exécutés par des gardes de sécurité. Ces gens ne font pas des activités militaires», a dit Stephen Harper.

Mais pour Gilles Duceppe, ce n'est pas suffisant. «Le premier ministre ne cesse de se faire l'apôtre de la transparence et, pourtant, le plus grand secret entoure l'embauche de ces firmes privées de sécurité. Quel est le statut international de ces mercenaires? Envers qui sont-ils imputables?», a lancé le chef du Bloc, qui demande également au gouvernement d'éclaircir le passé des hommes qui entourent l'ambassade canadienne. «Ont-ils été impliqués dans des guerres civiles ou la protection de dictateurs?»

Le député libéral et critique en matière de défense, Denis Coderre, estime que la réponse du gouvernement est trop floue. «Le gouvernement doit être transparent et arrêter de prendre cette question à la légère. Il doit déposer en Chambre le contrat signé avec Saladin. Il faut voir leurs règles d'engagement», a-t-il dit. Le chef du NPD, Jack Layton, allait dans le même sens hier. «On pourrait avoir les mêmes problèmes [qu'avec la firme] Blackwater en Irak. C'est très inquiétant».

D'ailleurs, Denis Coderre demande au gouvernement de justifier «la pertinence» de ces contrats accordés à la firme Blackwater, qui a formé aux États-Unis des soldats canadiens qui sont actuellement en Afghanistan. Depuis deux ans, Ottawa a accordé pour 1,3 million de dollars de contrats de formation à cette entreprise.

Le Devoir

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

POUR VOUS TIRER
D'EMBARRAS



96 pages - 17,45 \$
ISBN 978-2-7601-0032-9

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481

Lise GAUTHIER-BASTIEN

Ginette DROUIN-COUTURE

La psychomotricité à
l'école des 4 à 8 ans

Guide pédagogique à l'usage
du personnel éducateur des
enfants de 4 à 8 ans.

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

L'AVENIR DE MONTRÉAL NOUS APPARTIENT



LORRAINE PINTAL
Directrice générale
et artistique
Théâtre du Nouveau Monde



PIERRE KARL
PÉLADEAU
Président et chef de la
direction
Québecor



ISABELLE HUDON
Présidente et chef de la
direction
Chambre de commerce du
Montréal métropolitain

Découvrez les grands lauréats
des Prix Arts-Affaires de Montréal - édition 2007 !

MARDI 6 NOVEMBRE 2007
de midi à 14 h

INSCRIPTION
www.cmm.qc.ca/Pintal-Peladeau-Hudon
ou par téléphone 514 871-4000,
poste 4001



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Partenaires : QUEBECOR



SITQ
Caisse de dépôt et placement
du Québec

LE DEVOIR

LES ACTUALITÉS

La Californie brûle

Des dégâts d'un milliard

Un mort, 45 blessés, 1500 maisons détruites
et 1600 km² de territoire dévasté

GILLIAN FLACCUS

San Diego — Jamais dans son histoire la Californie n'avait connu une telle opération d'évacuation: plus de 560 000 habitants avaient déjà reçu l'ordre hier de quitter leur domicile, de Los Angeles à la frontière mexicaine, en raison de la progression inexorable des flammes attisées par des vents incessants. Le président George W. Bush doit visiter aujourd'hui la région sinistrée.

Il a annoncé hier avoir signé une déclaration de catastrophe naturelle majeure pour la Californie, au moment où, au quatrième jour des incendies, les autorités du comté de San Diego estimaient à au moins un milliard de dollars les dégâts causés aux propriétés privées.

La quinzaine d'incendies qui font rage simultanément à travers le sud de la Californie depuis dimanche ont déjà fait un mort et plus de 45 blessés, dont 21 pompiers. Les autorités médicales ont fait état de quatre autres décès liés indirectement à ces sinistres.

Au-delà du bilan humain, ce sont quelque 1500 maisons qui ont été détruites et près de 1660 km² (166 000 hectares) de territoire qui ont été ravagés par les flammes. Les incendies menaçaient quelque 68 000 autres maisons, a prévenu le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger.

Alors que les pompiers s'avouaient vaincus sur de nombreux fronts et en étaient réduits à éviter l'apparition de nouveaux foyers, le président Bush a décrété des mesures d'urgence pour les

sept comtés les plus touchés, ce qui devrait accélérer l'aide fédérale.

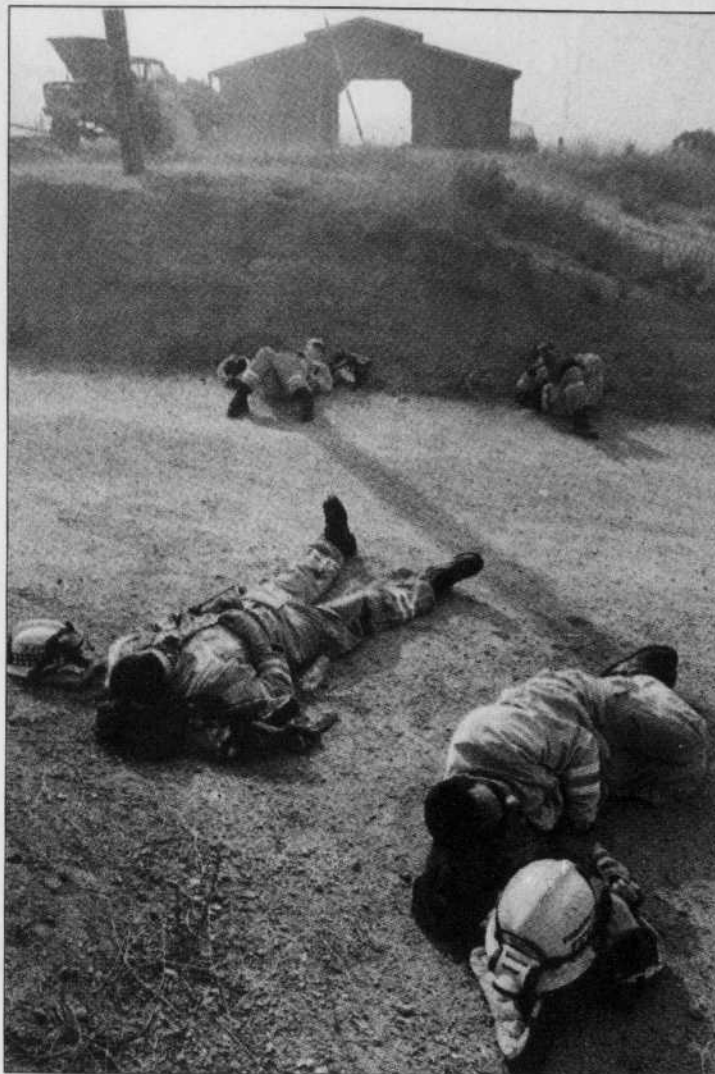
Les autorités californiennes ont sollicité l'aide des services de secours et incendie d'autres États. M. Schwarzenegger avait déjà décrété l'état d'urgence dans les sept comtés concernés par l'aide fédérale d'urgence. Il a également mis 1500 hommes de la Garde nationale de la Californie à la disposition des autorités, le maire de San Diego Jerry Sanders expliquant que leurs principales tâches consisteraient à empêcher les pillards de sévir et à aider la population à évacuer.

Pour sa part, le Pentagone a dépêché des soldats, des équipements de lutte contre les incendies et des fournitures humanitaires pour aider les autorités de la Californie, tandis que la NASA a décidé d'envoyer un drone doté d'équipements d'imagerie de haute technologie afin d'assister les secours dans leurs interventions.

Une conjonction de trois facteurs météorologiques est à l'origine de ces incendies incontrôlables: un mercure dépassant les 32 degrés Celsius au plus chaud de la journée, des terrains secs et des vents soufflant à plus de 95 km/h en rafale dans les montagnes et canyons voisins.

Les vents violents ont commencé à légèrement perdre de leur vigueur hier dans la région, même si des rafales étaient toujours enregistrées dans certains canyons. Selon les prévisions météorologiques, les températures devaient commencer à décliner sous l'effet de brises marines plus fraîches.

Associated Press



Épuisés, des pompiers prennent quelques minutes de repos avant de reprendre le combat.

FRED GREAVES REUTERS

Une nouvelle banque de sang de cordon ombilical ouvre ses portes

PAULINE GRAVEL

Une nouvelle banque de sang de cordon ombilical destinée à l'usage des chercheurs cliniciens a été inaugurée hier au Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Cette structure devrait rendre possible l'utilisation du sang de cordon dans le traitement de patients adultes qui, jusqu'à maintenant, en étaient privés. Les cordons ombilicaux contiennent une quantité de cellules souches à peine suffisante pour traiter les jeunes enfants de faible poids.

Il existe déjà au Québec une banque de sang de cordon pilotée par Héma-Québec. Publique, cette banque est ouverte aux médecins du monde entier, qui peuvent y trouver des greffons éventuellement compatibles avec leurs patients dépourvus de proches parents pouvant servir de donneur.

Pour cette banque publique, Héma-Québec réclame de ces fournisseurs — les hôpitaux Sainte-Justine, St. Mary's et Général juif — les cordons ombilicaux contenant au minimum 85 ml de sang ou, plus précisément, 800 millions de cellules souches. «La plupart des cordons sont souvent trop petits pour satisfaire à ces exigences et sont tout simplement jetés à la poubelle. Lors des accouchements à l'hôpital Royal Victoria, nous garderons désormais ces petits greffons pour notre banque, qui servira à la recherche fondamentale et clinique. Les cordons que nous préleverons et qui répondront aux critères de la banque publique seront remis à Héma-Québec pour la banque publique», a affirmé en entrevue le Dr Pierre Laneuville, directeur médical du laboratoire de cette banque clinique et de recherche sur le sang de cordon.

Les usages

Le sang de cordon entreposé dans cette nouvelle banque servira notamment à des recherches cliniques sur la médecine régénératrice, visant par exemple la régénération du tissu cardiaque détruit lors d'un infarctus ou le renouvellement des cellules nerveuses qui ont disparu en raison de maladies, par exemple la sclérose en plaques, ou de lésions de la moelle épinière ayant entraîné une paralysie, a expliqué le Dr Laneuville.

Jusqu'à maintenant, les cellules souches issues du sang de cordon ombilical servaient essentiel-

lement à traiter des cancers du sang, notamment des leucémies, des lymphomes et des myélomes multiples, en remplacement de la moelle osseuse, qui nécessite l'existence d'un donneur dans l'entourage du patient ainsi qu'une compatibilité parfaite entre le donneur et le receveur. Toutefois, «la méthode actuelle de récupération du sang de cordon ne permet d'offrir ce type de greffe qu'aux jeunes patients de petit poids atteignant au plus 40 kilos. La plupart des cordons ombilicaux ne contiennent pas assez de cellules souches pour réussir une greffe chez l'adulte. À peine 4 à 5 % de tous les cordons ombilicaux contiennent un nombre suffisant de cellules souches pour induire une greffe efficace chez un adulte typique de 70 kilos», a précisé l'hématologue, rappelant que les besoins sont pourtant beaucoup plus criants — jusqu'à dix fois plus grands — chez l'adulte que chez l'enfant. On estime qu'entre 400 et 500 patients au Canada pourraient être sauvés chaque année par une allogreffe (dont le tissu provient d'un autre individu) mais que ces personnes meurent, faute de donneurs.

Dans le but de préparer un greffon de taille suffisante pour les patients adultes qui ont besoin de toute urgence d'une greffe et qui ne disposent pas d'un donneur compatible au sein de leur famille, les chercheurs du CUSM combineront le sang d'une dizaine, voire d'une quinzaine de cordons différents, dont ils élimineront le système immunitaire et purifieront les cellules souches. «Ce pool de greffons pourra ensuite être transplanté temporairement chez le patient en association avec un greffon plus petit mais dont la compatibilité sera beaucoup plus grande, voire parfaite, avec le receveur. Ce pool de greffons servira en quelque sorte de départ et de support au greffon qu'on veut voir s'implanter et permettra d'accroître la rapidité et l'efficacité de cette implantation», a expliqué le chercheur.

Les aménagements nécessaires à la création de cette nouvelle banque de sang de cordon ont été complétés cet été à l'hôpital Royal Victoria, a précisé le Dr Laneuville. Et les tout premiers échantillons de sang de cordon devraient être récoltés cette semaine.

Le Devoir



Linda Amyot,
Carole Dupuis
**La rédaction
stratégique**

Pour concocter des textes
stratégiques de qualité

128 pages • 21,95 \$
ISBN 978-2-7601-6949-4

GU
3M
Guérin
universitaire
et professionnelle

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



Louise HALLÉ
**Les fresques de
l'univers social**

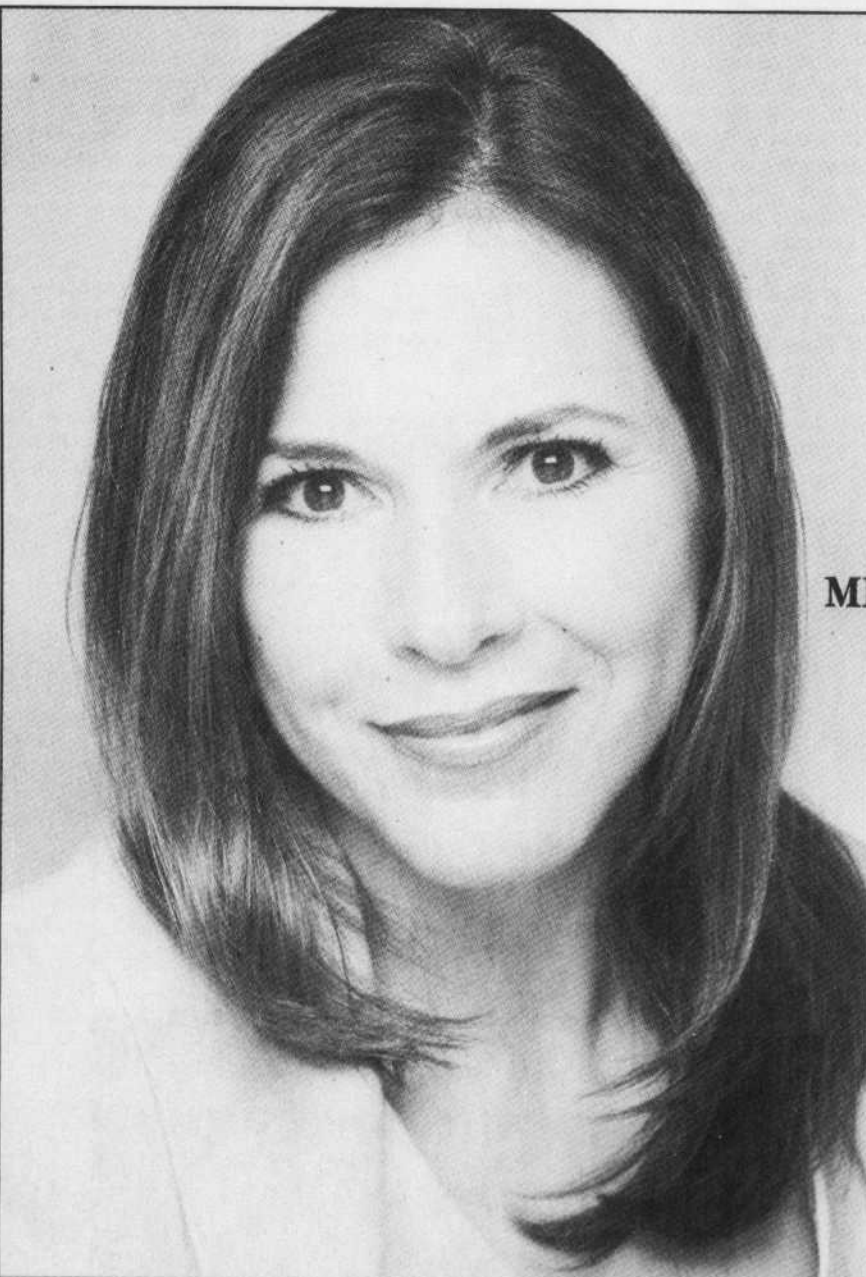
Expéditions A et B • 2^e cycle du primaire

Collection GÉOGRAPHIE, HISTOIRE
ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Expédition A • 11,95 \$
ISBN 978-2-7608-4678-4
Expédition B • 11,95 \$
ISBN 978-2-7608-4682-1

LIDEC Inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Si ce n'est plus un jeu...

Pour la plupart des gens, les jeux de hasard sont une façon de se divertir. Mais si on n'arrive plus à se contrôler et qu'on a envie de continuer, même quand on a vidé ses poches, en pensant que ça va finir par payer...

IL Y A DE L'AIDE QUI EXISTE.

MISE SUR TOI.

Jeu : Aide et référence 1 866 SOS-JEUX



une initiative de Loto-Québec

misesurtoi.ca

IMAGINONS
QU'ON DÉMÉNAGE LA PLACE D'ARMES

imaginezvotrepracedarmes.ca

LES ACTUALITÉS

Tout risque d'élections est écarté... pour le moment

Les Communes adoptent le discours du Trône

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Sans entrain et un peu mal à l'aise, les députés libéraux sont demeurés assis dans leurs fauteuils lors du vote sur le discours du Trône aux Communes, hier, un geste calculé qui assure la survie du gouvernement pour l'instant et, surtout, évite des élections précipitées.

L'abstention des députés du Parti libéral a permis au gouvernement conservateur minoritaire de Stephen Harper de faire adopter son discours du Trône par 126 voix contre 79.

Les députés du Bloc québécois et ceux du Nouveau Parti démocratique (NPD) se sont opposés à la mesure.

Le sourire frondeur, les députés conservateurs observaient leurs adversaires libéraux, qui tentaient de s'occuper en lisant ou en bavardant entre eux.

Même les appels insistants des néo-démocrates, invitant les libéraux à se lever pour voter contre le discours du Trône, n'ont pas semblé les faire douter.



CHRIS WATTIE REUTERS

Stephen Harper peut continuer de gouverner, le discours du Trône ayant été adopté avec l'aide des libéraux qui n'ont pas voté.

Les libéraux ne voulaient pas provoquer d'élections, même si le discours du Trône ne leur plaisait pas du tout. Selon Stéphane Dion, cette décision n'aura pas d'impact négatif sur son parti puisque la population saura comprendre la situation. «Les gens comprendront notre logique», a souligné le chef libéral hier. Ils comprendront que nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement mais que trois élections fédérales en trois ans et demi,

ça ne semble pas raisonnable.

Le NPD estime cependant que les libéraux viennent de donner un chèque en blanc au gouvernement Harper. «Si on ne s'oppose pas à la direction du gouvernement précisée dans un discours du Trône, on ne peut pas être une opposition efficace. Ça c'est clair, parce que ça donne gratuitement une majorité au gouvernement», s'est désolé le chef du NPD, Jack Layton.

La Presse canadienne

Le Parti québécois et l'identité

Marois nuit au Québec

La ministre des Relations internationales s'en prend à son tour au projet de loi de la chef péquiste

Le projet de loi du Parti québécois sur l'identité québécoise projette une image d'intolérance qui nuit à la réputation du Québec à l'étranger, estime la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay.

A l'entrée de la réunion des députés libéraux hier matin, à Québec, les membres du gouvernement Charest ont poursuivi leur concert de critiques à l'endroit de l'initiative de la chef péquiste, Pauline Marois. Mme Gagnon-Tremblay a soutenu que l'intention du PQ de créer deux classes d'immigrants constitue de l'intolérance.

Pour sa part, le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a accusé Pauline Marois de vouloir inscrire dans une loi la notion de division du Québec qui était contenue dans le discours de Jacques Parizeau le soir du référendum de 1995. Selon lui, on voit dans le projet de loi le même «nous» et les mêmes astuces utilisées par l'ancien premier ministre.

M. Fournier a ajouté que l'initia-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pauline Marois

tive de Mme Marois véhicule ce qu'il a appelé «la croyance laide du PQ» voulant qu'il existe deux sortes de Québécois.

Rappelons que le projet de loi 195 prévoit que les nouveaux immigrants n'ayant pas acquis une connaissance appropriée de la langue française ne puissent briguer les suffrages au Québec.

La chef péquiste a également dû affronter les critiques de Bernard Landry, qui suggère de modifier le

projet de loi afin de garantir aux Canadiens s'établissant au Québec le droit de briguer les suffrages. «Pour ne pas susciter de vaines querelles et des batailles judiciaires incessantes, on pourrait préserver les droits acquis de ceux qui sont déjà là», a indiqué l'ancien chef du Parti québécois à La Presse.

Pauline Marois a rétorqué, en entrevue à la Première chaîne de Radio-Canada, qu'elle avait transmis son projet à M. Landry et que celui-ci n'avait fait aucun commentaire. Elle a dit ne pas être mal à l'aise avec les propos de Bernard Landry, reconnaissant qu'il est un citoyen libre. Mme Marois a également souligné qu'elle est ouverte au débat et donc à d'éventuels changements. «Je suis têtue mais pas boquée!», a-t-elle déclaré.

Ce matin, c'est au tour du B'nai Brith ainsi que du Centre de recherche-action en relations raciales (CRARR) de réclamer le rejet du projet de loi péquiste.

La Presse canadienne et Le Devoir

Plus de vols que d'heures dans une journée. Et pour chacun, le double des milles.

Cet automne, voyagez avec Rapidair^{MD} et obtenez le double* des milles Aéroplan^{MD} pour les tarifs admissibles. Décollez quand vous voulez: nous offrons jusqu'à 25 vols quotidiens entre Montréal et Toronto et jusqu'à 19 entre Ottawa et Toronto. Ajoutez à cela la classe Affaires primée, ainsi que l'accès aux salons Feuilles d'érable^{MC}, et vous n'aurez plus aucune raison de voyager avec un autre transporteur. L'offre du double des milles Aéroplan prend fin le 15 décembre 2007.

aircanada.com

La liberté de voyager à votre façon

LES ACTUALITÉS

Un avocat à son procès

Les crimes
du délateur
resteront impunis

BRIAN MYLES

Le témoin repent André Bernier s'est livré au trafic de drogue pendant une vingtaine d'années, récoltant des profits de 5000 \$ par semaine au plus fort de son implication dans le monde interlope, mais il n'a jamais fait l'objet d'accusations pour ces crimes pourtant commis au vu et au su de la police.

En plus d'avoir touché plus de 400 000 \$ à ce jour en retour de sa collaboration avec la police, Bernier a obtenu un pardon pour ses condamnations antérieures pour vol et voies de fait. Bien qu'aucune disposition en ce sens n'apparaisse à son contrat d'agent-source pour la Sûreté du Québec (SQ), il a l'impression qu'il ne fera jamais l'objet d'accusations pour trafic de drogue ni de cotisations rétroactives à l'impôt pour ses lucratives activités illicites.

Bernier, principal témoin à charge de la Couronne au procès pour gangstérisme et entrave à la justice de l'avocat Benoît Cliche, a complété son exposé hier en répondant de façon évasive à la plupart des questions formulées par M^e Jacques Larochelle, au point où il a souvent semblé être de mauvaise foi. Bernier s'est contredit sur des éléments secondaires. Des contradictions subsistent entre ses premières déclarations aux policiers, ses notes d'agent-source, l'écoute électronique et ses témoignages à la cour, notamment en ce qui a trait à la gravité des menaces qui pesaient sur lui. Sa crédibilité pourrait en souffrir dans l'esprit du jury.

Bernier a retourné sa veste après avoir échappé à trois tentatives de meurtre rapprochées, début 2002. L'Escouade régionale mixte de l'Outaouais lui a confié le mandat de piéger une cinquantaine de membres ou associés des Hells Angels, dont Steven Bertrand. Ce trafiquant proche des Hells était à la fois le patron de Bernier et l'ami et client de M^e Cliche.

M^e Cliche aurait servi de médiateur entre Bernier et Bertrand, ce dernier ayant été emprisonné à partir de juillet 2002. Des conflits entre truands à propos d'un vol de marijuana dont Bernier était accusé par le milieu ainsi que les doléances de l'agent-source à propos de la qualité de la cocaïne fournie par les Hells auraient même été abordés en présence du criminaliste, dans son bureau du Vieux-Montréal.

En fin de journée, des policiers de Montréal ont raconté les circonstances de l'attentat qui a failli coûter la vie à Steven Bertrand le 19 mars 2002. Attablé au restaurant Kyoto, avenue du Parc, à Montréal, on a tiré sur lui à bout portant et il a été mené d'urgence à l'Hôpital général de Montréal. Benoît Cliche a vite accouru sur les lieux pour indiquer aux enquêteurs que son client ne désirait ni leur parler ni porter plainte contre ses agresseurs. L'avocat a aussi demandé aux agents de cesser de fouiller chaque personne qui se présentait à l'urgence.

Le Devoir

Financement des écoles privées

Le débat n'aura pas lieu,
déploire le milieu de l'enseignement

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le contenu des études sur le financement de l'éducation rendues publiques mardi et le traitement qui leur est réservé par la ministre déçoivent souverainement plusieurs acteurs du milieu de l'éducation, qui espéraient qu'un débat public en découlerait.

Commandées par le ministère de l'Éducation dans la foulée du comité présidé par Michel Gervais sur l'accès à l'éducation en 2005, les quatre études publiées hier, portant sur la fiscalité scolaire, le financement de l'école privée, les droits de scolarité et les incitations fiscales aux entreprises pour financer l'éducation, ne donneront visiblement pas lieu à un débat public. Or c'est précisément ce qui était visé à l'époque par les membres du comité Gervais, clament en chœur plusieurs d'entre eux.

«Un des seuls consensus du comité Gervais était de tenir un débat public. On voit bien qu'il n'y en aura pas. [...] C'est un enterrement de première classe», a tonné le président de la Centrale des

syndicats du Québec, Réjean Parent.

M. Parent n'est guère impressionné par les projections selon lesquelles la diminution du financement public de l'école privée pourrait être onéreuse pour l'État. «Les dés étaient pipés. Le ministre [Jean-Marc Fournier] était allé chercher des gens qui allaient confirmer ses thèses», a poursuivi M. Parent.

À défaut d'un débat public lancé par le gouvernement, la CSQ entend organiser, début 2008, sa propre commission itinérante sur l'éducation. L'érosion de la clientèle du réseau public au profit du secteur privé, le sous-financement de l'école publique, la multiplication des projets éducatifs sélectifs et le soutien aux élèves en difficulté seront au cœur des discussions que le syndicat entend mener à la fois avec ses membres et avec d'autres représentants de la société civile.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a quant à elle accueilli avec un haussement d'épaules l'étude sur le financement de l'école privée. «On ne lance pas l'éponge», a précisé le président de la FCSQ, André Caron,

qui entend continuer à revendiquer une diminution des subsides de l'État alloués aux écoles privées. «Le débat est rendu plus loin qu'une simple question de chiffres. Les élèves qu'on perd, qui sont sélectionnés par le privé, ce sont autant de bons éléments qu'on perd au public. Ça alourdit nos classes», a-t-il souligné.

Les études déçoivent aussi du côté des cégeps, où on constate que plusieurs aspects du mandat de recherche, notamment en ce qui a trait à la possibilité d'imposer des droits de scolarité en formation professionnelle et technique ou de permettre aux entreprises de financer des formations préparant au marché du travail, n'ont pas été explorés. «On avait demandé à des experts de faire des scénarios afin de mettre la table pour un débat à venir. En ce qui nous concerne, la table n'a pas été mise», a dit déplorer le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher.

Droits de scolarité

Les étudiants trouvent cependant leur compte dans l'étude sur les droits de scolarité. On y constate qu'une haus-

se des droits de l'ordre de celle appliquée par Québec pendant cinq ans pourrait se traduire par une diminution de près de 6000 étudiants sur les bancs des universités. «Le gouvernement a beau faire de la démagogie, s'il avait attendu les résultats de l'étude avant de procéder au dégel, il se serait rendu compte que la décision a des répercussions sur l'accès à l'université», a lancé le président de la Fédération étudiante universitaire (FEUQ), Jean-Patrick Brady.

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, ne voit pas les choses du même oeil. «Les droits de scolarité peuvent être un facteur important quant à l'accessibilité, mais ce n'est pas le seul. Et il n'est absolument pas démontré qu'il y a nécessairement une baisse de clientèle», s'est défendue Mme Courchesne, qui voit dans l'échec de la campagne de grève générale illimitée des étudiants le signe que la société québécoise accepte la hausse des droits de scolarité.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

Il faudra voter voile levé aux élections scolaires

KATHLEEN LÉVESQUE

Voter lors des élections scolaires du 4 novembre devra se faire à visage découvert, a décidé le Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

Afin d'éviter tout dérapage si des femmes musulmanes voulaient exercer leur droit de vote sous un niqab (qui recouvre toute la tête sauf les yeux) ou une burqa (qui recouvre tout le corps), le DGEQ a décidé d'adapter des articles de la Loi sur les élections scolaires. Ainsi, «toute personne qui se présente à un bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité des électeurs doit avoir le visage découvert», peut-on lire dans la décision du DGEQ publiée hier dans la *Gazette officielle*. L'objectif de ce changement est d'assurer le bon déroulement du vote ainsi que la sécurité des électeurs.

C'est à la demande de la Fédération des commissions scolaires que le DGEQ a décidé d'appliquer les règles édictées lors du scrutin général de mars dernier aux élections scolaires. Dans sa lettre au DGEQ, le président de la Fédération, André Caron, a notamment invoqué «l'ampleur du débat ayant cours au Qué-

bec». Il faut également souligner que les élections scolaires suscitent bien peu d'enthousiasme au Québec. Lors du dernier scrutin de novembre 2003, le taux de participation n'avait été que de 8,4 %, une chute importante comparativement au taux de participation de 1998, qui avait atteint seulement 15,4 %.

«Depuis quelques jours, les commissions scolaires interpellent la Fédération des commissions scolaires du Québec pour signifier leur inquiétude quant à l'application actuelle de la Loi sur les élections scolaires concernant l'exercice du vote par des personnes voilées», a écrit M. Caron.

Lors des dernières élections générales, le DGEQ avait soulevé une vive controverse en disant que les femmes voilées pourraient voter sans montrer leur visage pour s'identifier. Le personnel électoral avait reçu une formation en ce sens. Mais devant le tollé et les menaces, le DGEQ avait fait volte-face à quelques jours du scrutin, ce que les principaux partis avaient salué.

Le DGEQ estime toujours qu'il est légal de voter avec le visage voilé mais constate que ce n'est pas accepté dans la population. «C'est pour ça que Marcel

Blanchet [DGEQ] a demandé aux partis politiques d'amender la loi pour que ce soit précisé qu'on ne peut pas le faire [voter sans s'identifier à visage découvert]», a expliqué hier le responsable des communications au DGEQ, Denis Dion.

Le même débat suscite bien des critiques au niveau fédéral. Elections Canada a refusé d'interdire le port du voile au moment de voter lors des dernières élections partielles. Le directeur général des élections du Canada, Marc Mayrand, estime que la loi, dont des modifications ont été adoptées l'été dernier, entretient un certain flou sur cette question.

L'élection partielle du 17 septembre dernier dans la circonscription d'Outremont a été marquée par le vote de femmes voilées. Lors du discours du Trône la semaine dernière, le gouvernement de Stephen Harper a promis de prendre des mesures afin de soumettre les électeurs à une identification visuelle avant de voter. Pressé, le Bloc québécois a décidé de prendre les devants et a déposé un projet de loi dans ce sens.

Le Devoir

Consultation publique
sur les conditions de vie des aînés

« La situation des aînés
vous préoccupe ?
Je vous invite à venir
vous exprimer ! »

Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés

La ministre, M^{me} Marguerite Blais, sera accompagnée des coprésidents, M^{me} Sheila Goldbloom, professeure agrégée retraitée des sciences sociales de l'Université McGill, et du Dr Réjean Hébert, gériatre, doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke.

La parole est à vous !

Ville : Montréal

Date : 29 octobre 2007

Heure : 9 h à 17 h

Lieu : Résidence Les Cascades
3461, boulevard Gouin Est

Il sera notamment question de :

- Situation financière des personnes âgées
- Reconnaissance de l'apport et des besoins des proches aidants
- Contribution des personnes âgées à la société
- Soutien à domicile
- Résidences publiques et privées

Les conditions de *vie*
des personnes âgées

un enjeu de société, une responsabilité qui nous interpelle tous.

Renseignements supplémentaires
1 866 255-9109

www.consultationpublique-aines.gouv.qc.ca

Québec

LES ACTUALITÉS

Les physiothérapeutes maintiennent les moyens de pression

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Le bras-de-fer engagé par la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec (FPPQ) avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) compte un obstacle de moins. Hier, le ministre du Travail, David Whissell, a en effet convaincu son gouvernement d'adopter les modifications au règlement au cœur de ce litige qui prend en otage des milliers de travailleurs accidentés. Mais le geste n'a pas eu l'heur de satisfaire les physiothérapeutes, qui entendent maintenir la ligne dure.

Comme prévu, les membres de la FPPQ manifesteront donc ce matin devant l'Hôtel du Parlement, à Québec. «Le fait que le règlement passe au conseil des ministres ne change rien à nos demandes», a expliqué hier le président de la fédération, Christian Jobin. Tel qu'il a été rédigé, le règlement prévoit notamment que le salaire des physiothérapeutes passera de 32 à 35 \$ par séance, en parité avec le secteur public. Mais il ne précise rien quant à la suite des choses, déplore M. Jobin, qui rappelle qu'il en coûte présentement 48 \$ aux physiothérapeutes pour offrir un tel service.

La fédération affirme que la CSST lui avait promis d'engager une deuxième phase des travaux dès l'adoption dudit règlement. Mais il apparaît que le règlement devra plutôt être évalué pendant au moins 18

mois avant que les travaux ne reprennent. «On a fait tout ce qu'on a pu. Mais il y a déjà des cliniques qui ferment, et on ne peut pas se permettre d'attendre un an et demi de plus», a fait valoir M. Jobin.

À la CSST, on comprend mal l'intransigeance de la fédération dans ce dossier. «La fédération est la seule à s'opposer à un règlement qui a reçu l'aval des autres fédérations médicales et qui a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration paritaire de la CSST, qui compte parmi ses rangs les principales centrales syndicales», a rappelé le porte-parole de la CSST, Daniel Legault.

La CSST a aussi contesté les chiffres mis en circulation par la fédération. Ainsi, ce serait non pas 14 000 mais bien 6000 travailleurs qui seraient touchés par le boycottage décrété le 19 octobre dernier par les 275 cliniques privées que compte la FPPQ. En tout, les membres de la FPPQ traiteraient non pas 85 % mais bien 46 % des travailleurs accidentés recevant des traitements de physiothérapie, selon la CSST.

Jusqu'à présent, plusieurs travailleurs ont déjà été réorientés par la CSST, qui affirme être en mesure de pouvoir poursuivre ses activités. Enfin, le règlement sur l'assistance médicale entrera en vigueur le 22 novembre prochain. Hier, le ministre Whissell a de surcroît invité les deux parties à reprendre leurs négociations, rompues en février dernier.

Le Devoir

NORMAN DELISLE

Québec — Le ministère des Transports du Québec va embaucher une firme privée pour l'aider à comprendre les lacunes qui ont mené à la chute du viaduc de la Concorde, à Laval, le 30 septembre 2006.

«Le rapport Johnson identifie des lacunes de gestion. Il dit notamment que les normes et procédures du ministère sont correctes mais ne se traduisent pas dans la réalité. Je veux comprendre, à titre de gestionnaire du ministère, ce qui explique cette difficulté de traduire dans la réalité des normes et des procédures correctes», a expliqué hier le sous-ministre des Transports, Denis Jean.

M. Jean témoignait devant la commission parlementaire de l'administration publique qui analysait la gestion du ministère.

Dans une de ses 17 recommandations, la commission présidée par l'ancien premier ministre Pierre Marc Johnson, qui a étudié la tragédie du viaduc de la Concorde, demande que le ministère des Transports «précise les responsabilités» de chacune de ses directions et précise les rôles de chacun dans l'inspection et l'entretien des ouvrages routiers.

L'identité de la firme qui sera chargée de conseiller le sous-ministre n'est pas encore connue et le ministère prépare actuellement le mandat exact de ce contrat. Le sous-ministre Jean ignore aussi les

coûts de cette embauche d'une firme privée. «Je vais leur donner au maximum deux mois pour me revenir avec un rapport préliminaire, a dit le sous-ministre des Transports. Je veux des spécialistes en organisation, capables de me dire le défi de l'enjeu et si les moyens administratifs permettent d'atteindre le défi.»

Par ailleurs, le sous-ministre a reconnu que le rapport «blâme sévèrement le ministère des Trans-

ports» à la suite de la tragédie du viaduc, qui a causé la mort de cinq personnes.

«J'accepte le blâme. À partir des recommandations du rapport Johnson, nous allons améliorer les choses», a dit M. Jean. Il a rappelé toutefois que l'effondrement du viaduc ne pouvait être associé à une seule cause et que c'est une séquence de lacunes et de problèmes qui l'a causé.

Le sous-ministre a aussi plaidé en faveur du projet gouvernemental de créer une agence responsable de la sécurité dans les infrastructures routières. La création de l'agence va permettre de réunir un ensemble de ressources capables d'agir plus rapidement pour l'entretien des routes, ponts et viaducs, croit-il.

La Presse canadienne

Effondrement du viaduc de la Concorde

Transports Québec demande au privé de l'aider à comprendre

Le viaduc est plutôt un saut-de-mouton

CAROLINE MONTPETIT

Croyez-le ou non, le «viaduc» de la Concorde, qui s'est effondré le 30 septembre 2006, était un «ouvrage d'art». C'est du moins ce qu'avance l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, qui ajoute par ailleurs que cet ouvrage n'est pas un viaduc mais bien un saut-de-mouton, pour donner l'expression exacte.

Dans un avis envoyé au Devoir, l'ASULF donne en effet une série de définitions sans équivoque d'un saut-de-mouton. Le Nouveau Petit Robert 2007 le définit par exemple comme le «passage d'une voie ferrée, d'une route au-dessus d'une autre, pour éviter les croisements». Par contre, un viaduc, qui correspond d'ailleurs en anglais au terme *viaduct*, définirait plutôt un «pont de grande longueur servant au passage d'une voie ferrée, d'une route». Selon l'ASULF, le seul ouvrage correspondant à cette définition au Québec se situerait à Cap-Rouge. Quand il s'agit d'un saut-de-mouton, comme celui de la Concorde, les anglophones parlent d'ailleurs plutôt d'*overpass*.

«La seule objection apportée à l'encontre du terme

«saut-de-mouton» est qu'il est inconnu ici et que notre population utilise le mot «viaduc». On invoque, en somme, l'usage québécois, point. Avec un tel raisonnement, on n'aurait jamais fait le moindre redressement en matière de langue au Québec», écrit encore l'ASULF. Des ingénieurs auraient aussi erronément parlé de «pont d'étagement» pour parler de cet ouvrage.

Selon l'ASULF, «l'État ne peut décemment boycotter le terme technique français saut-de-mouton entré dans la langue depuis plus d'un siècle pour désigner ce genre d'ouvrage. Il doit l'employer pour son administration et ses communications. Il n'a pas à réinventer la roue lorsque la langue française correspond à nos besoins». L'ASULF dit par ailleurs qu'il ne faut pas s'étonner davantage du mot saut-de-mouton qu'on ne s'étonne de l'usage des termes nid-de-poule ou dos d'âne.

Quant au terme «structure», il serait également inapproprié pour désigner le saut-de-mouton de la Concorde et serait dérivé du terme anglais *structure*. Il faudrait plutôt utiliser le terme courant en génie civil, soit «ouvrage d'art» ou, en abrégé, «ouvrage».

Le Devoir

EN BREF

Main tendue

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) tente un rapprochement avec l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) afin de faire front commun contre la hausse des droits de scolarité. Des représentants de la FEUQ ont d'ailleurs invité en fin de semaine dernière les membres de l'ASSE à une plus grande concertation au sujet des actions. La main tendue a cependant été reçue un peu fraîchement par les

membres de l'ASSE. «Comme on ne s'entend pas sur les revendications et les moyens d'action, il n'y a pas de terrain d'entente pour l'instant», a indiqué le porte-parole de l'ASSE, Guillaume Fortin. L'ASSE a par ailleurs entrepris de consulter les assemblées générales d'étudiants au sujet d'un virage dans ses revendications. L'organisation souhaite maintenant reléguer au second plan sa revendication de gratuité scolaire complète pour se rabattre sur une position contre le dégel des droits de scolarité, dans une «perspective de gratuité scolaire». — Le Devoir

Journée Leica
*Démonstration des produits et clinique de vérification

Vendredi et Samedi les 26 et 27 octobre

Camtec Photo
26 Notre Dame est
Montréal (514) 875-5110
info@camtecphoto.com
Détails: www.leicaboutique.com



S'engager dans la découverte

La nanotechnologie a décidément la cote au Département de génie mécanique et industriel de Concordia. Les études sur les systèmes micro-électromécaniques, la dynamique des microsystèmes et la microphotonique ont conduit à des découvertes étonnantes et permis la réalisation de prototypes qui placent l'Université à l'avant-garde de la nanorecherche.

UNIVERSITÉ
Concordia
UNIVERSITY
www.concordia.ca

Nathalie ELLIOTT
Mon premier vocabulaire de base
Mon deuxième vocabulaire de base
Mon troisième vocabulaire de base

1^{er} cycle • (96 p.) • 13,60 \$
2^e cycle • (192 p.) • 16,75 \$
3^e cycle • (224 p.) • 18,85 \$

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ROLEX

OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST
ACIER ET OR JAUNE



Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHICART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ÉDITORIAL

Les dés sont jetés

Il y a de ces fanfares qui s'éteignent dans un murmure. Plutôt que de nourrir le grand débat public promis par le gouvernement Charest, des travaux d'experts sur des modes alternatifs de financement de l'éducation risquent d'échouer sans bruit dans les archives du ministère de l'Éducation. Que de brasses-camarade pour un rapport qui fera chou blanc...

Comme il peut parfois s'avérer contrariant d'assister au spectacle politique livré par les acteurs d'un même gouvernement! À l'issue du Forum des générations, en 2004, le premier ministre Jean Charest avait convenu de la nécessité de repenser l'avenir des services éducatifs. Astiquant tambour et trompette, son sbire de l'Éducation avait confié ce mandat à un groupe présidé par Michel Gervais; ainsi, en un forum inhabituel, tous les acteurs des réseaux de l'éducation avaient été regroupés.

Incapables d'arriver au moindre consensus sur des questions aussi délicates que la hausse des droits de scolarité, la mort des subventions au secteur privé ou l'augmentation de la taxation scolaire, les membres de ce groupe avaient réclamé à l'unisson que soient étudiés divers scénarios financiers. Jean-Marc Fournier, alors grand manitou de l'Éducation, avait désigné quatre groupes d'experts, soumettant à leur réflexion autant de dossiers. L'objectif? Brasser les cartes du financement scolaire en évitant les «répercussions négatives».

Avec le même gouvernement, mais sous la ministre Michelle Courchesne, les experts ont maintenant rendu leurs conclusions, remâchées en un «rapport intégrateur» par Thomas J. Boudreau. Le ministre d'alors avait promis un «débat rigoureux sur le financement de l'éducation». La suite de l'histoire risque de transformer le débat rigoureux en un silence insultant.

On aurait voulu étouffer l'affaire et réduire à néant tout espoir de discussion publique qu'on n'aurait pas agi autrement: un laconique communiqué de presse a été diffusé hier à 16h, annonçant, sans plus, que ledit rapport était disponible sur le site Internet du ministère. Aucun commentaire de la ministre qui, la veille, dévalait avec fracas le détail du plan d'infrastructures destiné à l'éducation. Alors tous réunis, recteurs d'université, représentants des collèges et des commissions scolaires n'avaient même pas été prévenus que le document attendu serait publié le lendemain. Voilà pour l'enrobage politique, qui laisse un goût amer.

Quant au contenu du rapport, il ne pointe vers aucune recommandation, ce qui, il est vrai, était convenu. Mais que nous sert-il de savoir qu'une diminution de moitié de la subvention accordée aux établissements privés mènerait, au mieux, à une économie de quelque 110 millions ou, au pire, à des pertes de 200 millions lorsque le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il n'effleure pas cet éprouvé dossier? À quoi bon savoir qu'une hausse du plafond de la taxe scolaire à 0,50 ¢ par tranche de 100 \$ gonflerait le compte de 27 % quand on sait que, depuis, les lois ont été modifiées, limitant les augmentations annuelles? Pourquoi enfin calculer les effets de la gratuité scolaire pleine et entière à l'université — il en coûterait 153 millions de dollars à l'État, une somme dérisoire par rapport à un budget de près de 14 milliards! — quand on sait que Québec a décidé d'une augmentation de 30 % en cinq ans? Dés jetés, rapport tabletté, 226 000 \$ partis en fumée.

En amont comme en aval, le rapport Boudreau est enveloppé d'une indifférence apparente. C'est peut-être parce qu'en certains hauts lieux, on ne veut plus vendre l'éducation uniquement en brandissant la calculatrice. Il est vrai qu'à côté des colonnes de chiffres, la vraie richesse de l'éducation — l'importance de la qualité du français, les contenus des cours d'histoire, l'augmentation des taux de diplomation au collège et à l'université — pourrait nourrir quelque grand débat. De ceux qui font grand tapage plutôt que de s'éteindre avant la moindre clameur.

machouinard@ledevoir.com

Le dilemme kurde

Après les incursions de soldats turcs dans les provinces kurdes de l'Irak, voilà que les premiers combattants ont bombardé hier les endroits où les militants armés du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) se seraient repliés. Que retenir des derniers événements? Leur gradation s'avère le prélude à une offensive plus massive de la part des militaires turcs. D'autant que, dans ce dossier, le gouvernement turc et le puissant état-major des forces armées de ce pays sont sur la même longueur d'onde, contrairement à d'autres sujets. Ils sont même au diapason de la population, qui rêve d'en finir une fois pour toutes avec cette épine qu'est à leurs yeux les désirs d'autonomie des Kurdes de Turquie, d'Irak, d'Iran et de Syrie.

Simultanément à l'exercice du feu, les politiciens turcs ont multiplié les déclarations, voire les menaces, stipulant que si le cabinet du premier ministre irakien Nouri al-Maliki et le contingent américain présent en Irak ne s'emploient pas à combattre le PKK avec plus de fermeté qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, ils poursuivront leur action militaire aussi longtemps que nécessaire. La réaction, d'ailleurs très logique, des autorités irakiennes a été de rappeler que tant et aussi longtemps que Bagdad et ses environs n'auront pas été sécurisés, il ne sera pas question d'effectuer une soustraction au nombre de soldats stationnés dans la capitale.

Il y a la logique, mais il y a également une crainte. Laquelle? S'aliéner Massoud Barzani. Aujourd'hui président de la province autonome du Kurdistan irakien, Barzani a commencé sa carrière, si on peut dire, en s'acquinant avec le PKK. S'il n'a pas milité dans les rangs de cette formation, il en a toujours été proche. À un point tel qu'il peine à cacher le soutien qu'il apporte à l'usage du territoire qu'il gère par les militants turcs du PKK.

Cela étant, peut-être est-il permis de formuler une hypothèse liée, elle, à un vote du Sénat américain. De quoi s'agit-il? Il y a un mois à peine, une majorité d'élus américains a appuyé une résolution proposant une plus grande décentralisation administrative en Irak. En fait, les auteurs de ce texte se font les ardents défenseurs d'une partition — qui, évidemment, ne dit pas son nom — de l'Irak en trois provinces qui seraient dotées d'une somme de pouvoirs telle que le gouvernement, dans les faits, serait une coquille vide. Et alors? À la suite de ce geste, on peut se demander si les Kurdes ne se sont pas sentis encouragés à aller de l'avant dans leur projet d'indépendance à court terme de leur enclave en Irak et de l'arrimage à moyen ou long terme de celle située en Turquie.

Pour l'administration Bush, un conflit entre Turcs et Kurdes serait catastrophique, car ces deux peuples sont considérés comme leurs plus solides alliés dans cette région du monde. D'ores et déjà, les accrochages entre eux constituent une addition de dilemmes à un inventaire aussi lourd que sanglant.



Marie-Andrée Chouinard



LETTRES

Rien d'inhabituel

Je souhaite réagir à l'article intitulé «Ottawa emploie des mercenaires en Afghanistan», publié hier dans Le Devoir. Dans de nombreuses missions du Canada à l'étranger, le gouvernement du Canada confie à des entreprises locales la responsabilité d'assurer la sécurité de ses installations. Cela n'a rien d'inhabituel. L'entreprise chargée de la sécurité de l'ambassade de Kaboul, à savoir Saladin Security Afghanistan Ltd., assure un périmètre de sécurité et sert de premier point de contact pour le contrôle de sécurité des visiteurs. Toutefois, cette entreprise ne fournit pas de services de garde rapprochée.

Par ailleurs, l'entreprise sous contrat avec l'ambassade est dûment homologuée et enregistrée auprès des autorités gouvernementales. À ce titre, il lui incombe de respecter la législation afghane, à laquelle elle est d'ailleurs assujettie. Ce contrat a été accordé au terme d'un appel d'offres pleinement concurrentiel, conformément aux normes et aux règles en vigueur pour la passation des marchés.

Dans l'article en question, on déplore que les modalités contractuelles et les règles d'engagement applicables aux entreprises de sécurité privées de ce genre ne soient pas rendues publiques. Sur ce point, je suis convaincu que vos lecteurs comprendront que, par souci de protéger notre personnel, nous ne pouvons pas divulguer de renseignements relatifs à la sécurité opérationnelle de l'ambassade, pas plus que nous ne pouvons en discuter.

Arif Lalani

Ambassadeur du Canada en Afghanistan
Le 24 octobre 2007

Les loups sont entrés dans Lévis...

... m'écrirais-je en parodiant Serge Reggiani, constatant comment notre gouvernement, celui de tous les Québécois, alors qu'il s'est engagé à faire prévaloir le développement durable, s'apprête à donner le feu vert au projet Rabaska. Et ce, sans égard pour le rapport final de la Commission de protection du territoire agricole, allant jusqu'à le répudier sans même l'avoir lu.

Tout comme pour le Suroît, le mont Orford et d'autres entreprises mal fottues, il a dû retirer et devra le faire encore une fois.

«Si tu fais le mal, fais-le vite...», pourrait-on dire, alors il décide. Suivant le même Claude Béchard enfoncé dans l'accapement du mont Orford, il appert qu'il met toutes voiles dehors pour construire le port méthanier à Lévis et, par la suite, celui de Cacouna.

La vérité: nous n'avons strictement besoin ni de l'un ni de l'autre, comme l'ont démontré un très grand nombre d'experts hautement qualifiés et, surtout, d'opposants du monde de l'environnement. Quel désastre! Quelle arrogance! Quel déni de sa parole et de ses propres engagements politiques d'encourager le développement durable!

Et que dire de l'environnement visuel? Le plus beau site du monde, s'accordent à proclamer — et sans chauvinisme ni étroitesse d'esprit — les visiteurs des hauteurs de Québec, des plaines d'Abraham, de la terrasse Dufferin, ainsi que les touristes qui logent au Château Frontenac (propriété de chacun de nous par le truchement de la Caisse de dépôt et placement du Québec).

Dans Le Devoir du mardi 9 octobre 2007, l'avocat de Québec Yvan-M. Roy signait un texte intitulé «Rabaska attaque le cœur de Québec», dans lequel il décrivait parfaitement le désastre visuel que s'apprête à créer le Gaz Métro, Embridge, Gaz de France et la «créature» de Paul Desmarais, la Société Gesca. [...]

Le jeudi 11 octobre 2007, Le Devoir y revenait dans sa page éditoriale en publiant un long commentaire de Catherine Foisy sous le titre «Dérive démocratique». En bref, cette professeure de science politique au Collège international des Marcellins écrivait ceci: «D'une part, ce n'est pas le Québec, ni comme État, ni comme collectivité, qui fait partie de la course aux contrats d'approvisionnement en gaz naturel. Ce sont bien les promoteurs du projet Rabaska: Embridge, Gaz de France et Gaz Métro.»

Je souscris avec enthousiasme aux propos ex-

primés par ces deux textes. Combien de fois encore «nous les petits, les sans-grade / Qui marchons pieds nus, croûtés, malades / Qui n'avancons que pour nous battre / Et que pour nous battre un contre quatre?», comme l'écrivait Edmond Rostand dans sa pièce de théâtre L'Aiglon, un chef-d'œuvre... Oui, combien de fois encore plierons-nous l'échine, nous les sans-pouvoir, contre la toute-puissance des chambres de commerce, des groupes financiers bien organisés, lesquels, hélas, contrôlent le gouvernement de Jean Charest et la loyale opposition de l'ADQ de Mario Dumont? [...]

André Auclair

Montréal, le 16 octobre 2007

Merci!

Lettre au ministre Philippe Couillard

Vous désirez fermer des lits dans les centres de soins de longue durée probablement parce que vous voulez investir plus d'argent dans les institutions que vous ne fermez pas... Probablement aussi parce que vous voulez engager plus de personnel dans ces centres et parce que vous souhaitez que les personnes âgées y mangent mieux et aient davantage de culottes d'incontinence, de dentifrice, de savon, de serviettes. Vous voulez vous assurer qu'on leur donne toujours leur seul bain hebdomadaire et qu'elles n'aient pas à rester dans leurs déjections trop longtemps parce que les couches sont rationnées. Vous voulez qu'il y ait des activités, des soins particuliers pour les gens souffrant d'Alzheimer...

À l'endroit où se trouve ma mère, j'ai entendu dire que pendant le temps des Fêtes, les patients sont laissés à eux-mêmes aussi longtemps que pendant l'été, où des agences privées envoient des préposés qui ne connaissent pas les patients. Ensuite, eh bien, il n'y a plus de pommes de douche, la baignoire est pleine de moisissure, l'hygiène de la salle de bains laisse à désirer et le personnel manque.

Il est évident qu'une immense partie des soins à domicile pourra être donnée par des chômeurs, des gens en congé de maladie, des personnes ayant perdu leur emploi, entre autres, qui auront le temps de s'occuper de leurs parents, sans que vous ayez à déboursier pour ça. C'est mon cas. Ou encore, vous pourriez favoriser les agences privées. Comme ça, l'État aurait moins de personnel syndiqué travaillant dans les CLSC pour les soins à domicile. [...]

Traitez donc avec plus de décence les personnes âgées, celles souffrant d'Alzheimer ainsi que le personnel qui en prend soin! Aidez donc les aidants naturels à aider leurs parents trop âgés ou trop malades pour être autonomes! [...] Cessez donc de ménager en créant encore plus de misère qu'il n'y en a déjà!

Louise Trencia

Montréal, le 23 octobre 2007

Pour améliorer la réforme électorale

Dans son édition du lundi 22 octobre, Le Devoir publiait une lettre écrite par Marc Brière intitulée «Pour sauver la réforme électorale». Dans son texte, M. Brière, tout en reconnaissant que notre mode de scrutin actuel doit être changé, expliquait que les projets présentés aux populations de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont été rejetés puisqu'ils étaient «à la fois trop ambitieux et trop compliqués». Nous partageons son analyse.

Cela étant, nous estimons que M. Brière commet une erreur en recommandant néanmoins un scrutin proportionnel mixte où, en plus des 125 députés actuels à l'Assemblée nationale, élus en vertu du scrutin majoritaire à un tour, s'ajouteraient 25 autres députés élus à la proportionnelle. Selon nous, le scrutin proportionnel, qu'il soit mixte ou non, peut nuire à la gouvernance nationale.

Contrairement aux autres provinces du Canada où les partis se démarquent essentiellement en fonction du clivage gauche-droite, ceux du Québec se distinguent l'un de l'autre selon leur position au sujet de la question nationale. Cela s'explique par le statut minoritaire des francophones au sein du Canada. Compte tenu de cela, nous croyons que le Québec, pour le bien de ses intérêts nationaux, a davantage à adopter un mode de scrutin

permettant de ne pas entraver la gouvernance en fonction de la nation.

En conséquence, nous prônons le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Ce système existe avec des particularités en France. Ce système est identique au nôtre, à la différence qu'il peut y avoir un deuxième vote si nécessaire. Les modalités de ce mode de scrutin pourraient se résumer à ceci: un certain nombre de candidats se présentent dans une circonscription. Si l'un d'eux reçoit plus de 50 % des votes, il est automatiquement élu. Dans le cas inverse, les deux candidats qui ont reçu le plus de voix doivent s'affronter lors d'un second tour. Les électeurs retournent aux urnes, et celui qui remporte le plus de voix remporte le siège à l'Assemblée nationale.

Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours serait particulièrement utile au Québec puisqu'il pourrait mettre fin à la division du vote, entre le Parti québécois et Québec solidaire par exemple. Au Québec, on compte 14 partis politiques, fédéralistes ou souverainistes. Outre le Parti libéral et l'ADQ, on compte cinq autres partis qui sont fédéralistes ou qui n'ont pas de position constitutionnelle: le Bloc Pot, le Parti de la conscience universelle, le Parti de la démocratie chrétienne, le Parti Égalité et le Parti vert. Quant aux partis souverainistes, il y en a sept: en plus du Parti québécois et de Québec solidaire, il y a le Parti communiste, le Parti indépendantiste, le Parti marxiste-léniniste, le Parti de la république et le Parti unitaire. Avec le scrutin majoritaire à deux tours, l'électeur pourrait voter sans crainte pour le parti de son choix au premier tour. Si son candidat n'est pas élu, il pourrait néanmoins choisir celui des deux candidats du second tour qui représente le plus son opinion politique, soit la souveraineté ou le fédéralisme.

Maxime Schinck

Sherbrooke, le 22 octobre 2007

Discrimination dans la santé

Lettre au Collège des médecins

Je vous écris cette lettre à titre de plainte au sujet d'un refus de traitement de la part de certains obstétriciens-gynécologues montréalais. Ma fille, qui est enceinte et demeure depuis peu à Montréal, n'a pas pu obtenir les soins d'un spécialiste de la grossesse, tel que stipulé dans la Loi sur la santé et les services sociaux. Aucun médecin qu'elle a joint n'a voulu lui donner un rendez-vous, alléguant sa grossesse trop avancée comme raison du refus. Elle a pourtant passé tous les examens requis selon son état de grossesse, dossier médical et références de son médecin de famille en main.

La loi stipule que la patiente a le droit d'être informée des services, de l'endroit où ceux-ci sont donnés et de la façon de les obtenir, ce qui n'a pas été le cas de ma fille, même en appelant le service Info-Santé du CLSC de sa région. La loi stipule que la patiente a le droit de choisir le professionnel ou l'établissement qui offre des services, ce qui n'est pas le cas de ma fille, les médecins ayant refusé de la recevoir comme patiente. La loi stipule qu'il est possible d'exercer un recours lorsque vous estimez qu'un manquement a été commis à votre endroit, ce que je fais en écrivant cette lettre de plainte. Le seul endroit où ma fille a pu recevoir de l'information pertinente est l'organisme communautaire Alternatives Naissances, qu'elle a trouvé par elle-même.

Je vous demande donc à vous, le Collège des médecins, de voir à ce que consigne soit transmise à vos médecins d'accepter de traiter les patients selon votre code de déontologie, qui dit que «le médecin ne peut pas refuser d'examiner ou de traiter un patient pour des raisons liées à la nature de la déficience ou de la maladie présentée par ce patient ou pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de grossesse, d'état civil, d'âge, de religion, d'origine ethnique ou nationale ou de condition sociale de ce patient ou pour des raisons d'orientation sexuelle, de mœurs, de convictions politiques ou de langue: il peut cependant, s'il juge que c'est dans l'intérêt médical du patient, diriger celui-ci vers un autre médecin».

Je crois que ces médecins ont tous manqué au code de déontologie en raison de l'état de la grossesse de ma fille et que ceci est une honte sur leur profession et sur votre région.

Madeleine Le May

Gatineau, le 22 octobre 2007

IDÉES

De Rabaska à la Capitale nationale

Le paysage a-t-il un prix?

MARCEL JUNIUS
MICHEL LESSARD
PAUL-LOUIS MARTINLes auteurs ont respectivement reçu
le prix du Québec Gérard-Morisset pour le patrimoine
en 2003, 1996 et 2006.

Le débat sur le projet Rabaska a apporté un regain de réflexion en favorisant, bien malgré lui, une relecture du Saint-Laurent et des patrimoines culturels et naturels qui lui sont associés. Une fois de plus, ceux-ci apparaissent comme étant l'assise de notre mémoire collective et, partant, de notre société. L'enjeu est de savoir comment appréhender la protection des sites porteurs de notre aventure et d'en mesurer la portée non seulement sur le territoire mais aussi dans les esprits et les cœurs.

Lorsque l'État accorde un statut — ici, en l'occurrence, à une portion du territoire, l'île d'Orléans —, c'est pour garder intactes et transmettre des valeurs qui sont d'ordre historique, architectural, culturel ou environnemental, bref, ce qui est d'intérêt public. La perturbation par un groupe privé d'un site voisin est-elle tolérable lorsque celui-ci est à quelques centaines de mètres du territoire classé et, par surcroît, non obstrué par quoi que ce soit?

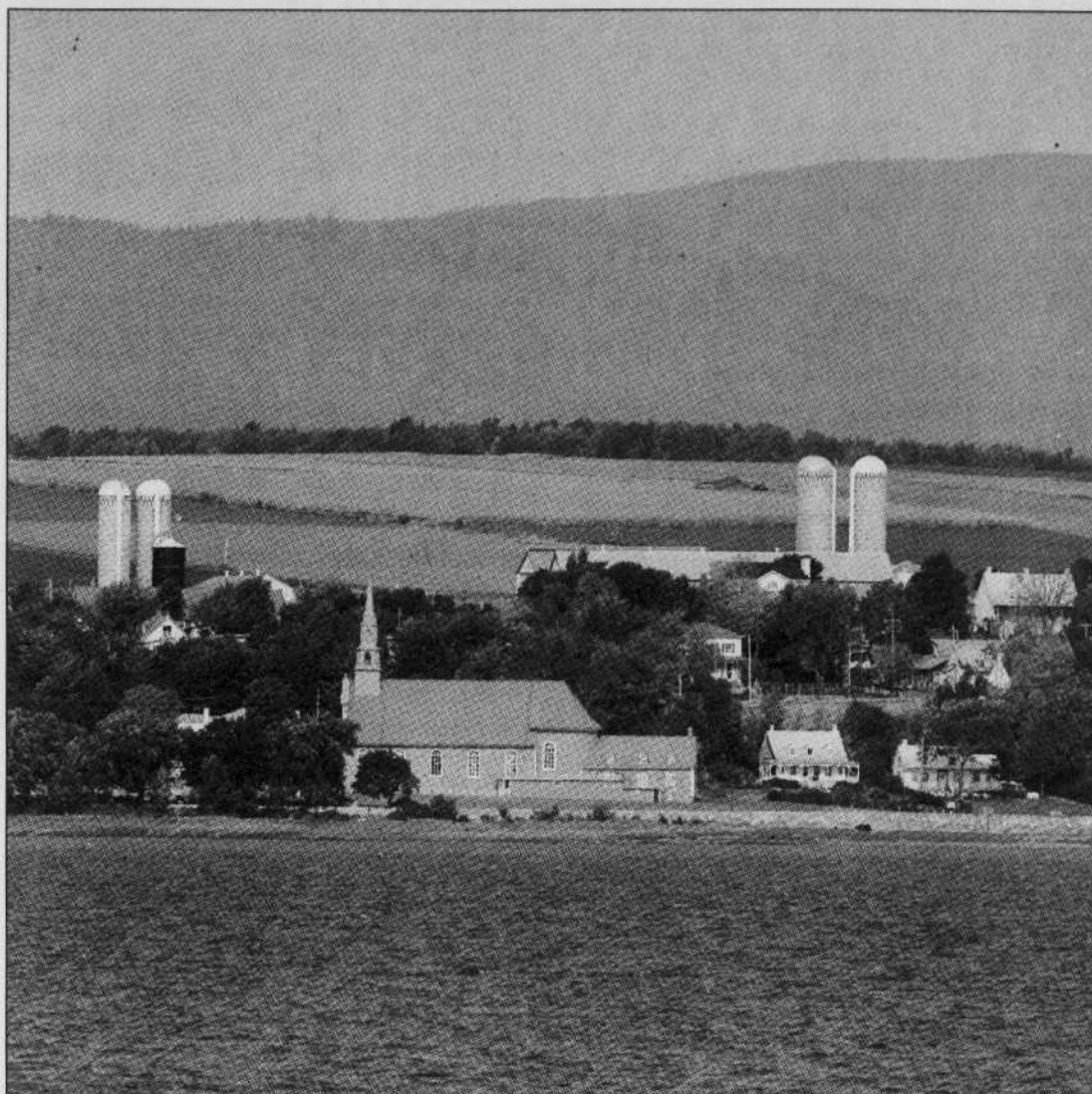
D'une rive à l'autre, le Saint-Laurent est porteur d'histoire. Ce territoire vaut-il encore quelque chose? Faut-il préserver son esthétique, son paysage, voire rehausser encore sa beauté en réparant les erreurs du passé? Ou est-il seulement un espace économique pour l'industrie pétrolière, le commerce méthanier, la finance, avec un apport généreux pour les municipalités? D'après certains, il semble que l'émotion identitaire devant un paysage ne compte plus alors que ceux-là mêmes feront des milliers de kilomètres pour se repaître d'une verte vallée, d'un bord de l'eau tranquille ou d'un paysage non pollué à l'étranger.

L'île d'Orléans est protégée depuis 1935 par une loi spéciale du gouvernement du Québec. Cela n'a pas empêché Hydro-Québec de dévisager radicalement une partie de son territoire par une ligne de transmission du plus mauvais effet. On croyait cette époque oubliée, rejetée, mais non! L'arrondissement historique de l'île d'Orléans pourrait encore une fois être défigurée par une autre pollution industrielle dans son voisinage immédiat. Rabaska s'arroge le droit de le polluer visuellement par ses installations. Les structures métalliques nécessaires à son fonctionnement, les appareils portuaires ainsi que les torchères et les quais créeront un paysage industriel en lieu et place d'une zone verte, tranquille, touristique et culturelle qui répond adéquatement au littoral et aux coteaux de ce bien culturel insulaire.

L'île d'Orléans orpheline

Cette mise en situation permet de rappeler l'article paru dans le présent journal le 26 août 2005, signé par Marcel Masse et Marcel Junius. À ce moment, nous invitons la Commission des biens culturels du Québec à prendre part aux audiences publiques du BAPE pour y affirmer, par son pouvoir d'initiative, que l'intégrité de l'île n'était pas négociable. Nous écrivions ceci: «Nul mieux que la Commission des biens culturels, entièrement vouée à la défense, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel, n'est capable avec ses compétences, son expertise, ses expériences passées, la qualité de ses membres et la somme innumérable de documents qu'elle possède de faire le pas décisif qui est d'écouter, d'expertiser et de conseiller l'autorité du ministère [de la Culture et des Communications] en cette matière.»

On connaît la suite: le silence. Depuis lors, le rapport a été déposé auprès du gouvernement. Les ministères ayant manifesté un intérêt pour ce dossier ont été conviés à en faire l'expertise. Autour de cette table gouvernementale, on parlera économie, main-d'œuvre, environnement, ressources énergétiques, amarrage des méthaniers, faune, flore, population et zonage municipal. On y parlera de tout... mais on ne dira pas un mot sur ce qui constitue la mine d'or de ce coin de pays, son patrimoine fluvial et la grandeur de ses paysages, de sa culture, en somme. De la proximité de ces installations industrielles avec l'arrondissement de l'île d'Orléans, on ne soufflera mot! Pour-



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

quoi? Parce qu'il y a une chaise vide: celle du ministère de la Culture et des Communications!

Malgré cette absence étrange et remarquée, les audiences du BAPE ont permis d'évaluer l'impact de Rabaska sur le patrimoine culturel, naturel, agricole, tout autant que sur la faune, la flore, le littoral. Toutefois, le rapport émis après les audiences montre bien que l'aspect du paysage culturel n'a pas reçu le soutien minimal de la part des responsables du patrimoine auprès du gouvernement. On notera que le patrimoine agricole ne semble pas être une préoccupation des autorités gouvernementales!

Une stratégie gagnante

Pourtant, il a déjà été démontré la relation étroite qu'entretient le Saint-Laurent avec l'île majestueuse et les rives qui lui font face dans la procession culturelle et maritime qui culmine à Québec, son point d'orgue. Cela montre que l'espace maritime devant Québec est une pièce maîtresse de l'échiquier urbain, tout autant qu'il peut l'être, par son envergure, pour la région de la Capitale nationale. Cela signifie que cet espace maritime ne peut plus être écrasé ni piétiné par quelque pour faire place à quelque monstre industriel, d'où qu'il vienne.

Le Saint-Laurent, tout particulièrement dans l'estuaire jusqu'à Québec, doit être honoré, respecté. Il est notre plus grand projet culturel, touristique, historique. Notre devoir est d'assurer sa pérennité. Ou bien voulons-nous, avec encore quelques autres Rabaska, déguiser le fleuve en mini-Rotterdam ou en cour de ferraille? Est-ce cela que nous voulons? Il faudrait y répondre!

Après tant de conférences, de mémoires et autres arguments, nous suggérons aux autorités qu'il est grand temps de dessiner l'avenir qu'elles réservent au Saint-Laurent et, par ricochet, à la ville qui est notre capitale. La décision à propos de Rabaska en sera un premier indice. Par contre, en émettant un moratoire et en attaquant simultanément le projet d'aménagement dans l'estuaire jusqu'à Québec, nous pourrions hériter d'un outil de gestion capable de définir les limites de tolérance autant que l'usage des littoraux et des paysages. Une simple investigation au ministère de la Culture, qui a déjà en main depuis plus de trois décennies des esquisses de ce

territoire, pourrait servir d'amorce à une requalification de ce vaste espace.

L'emplacement de l'île d'Orléans dans l'estuaire démontre que cet arrondissement historique ne peut pas être confiné à l'isolement alors qu'il participe à un écosystème plus large et à un environnement culturel et historique qui l'est tout autant. Les inventaires des ressources de tout ordre sur les rives qui font face à l'île ont révélé des richesses conjointes et partagées. Ils ont permis d'établir, par l'étude des milieux, des zones de conservation prioritaires, d'autres conservatoires pour l'agriculture, bien avant la création de la Commission de protection du territoire agricole, en plus de désigner des secteurs récréatifs, didactiques même, et enfin touristiques. On y a ajouté des projets de promenades émaillées de points de vue panoramiques, des cônes visuels à préserver, des lieux où l'esthétique du paysage qui ravit et repose doivent être sauvegardés. Avec Rabaska, ce sera l'enlaidissement de ces lieux.

Un plan d'aménagement

Voilà pourquoi il y a urgence à définir le plan d'aménagement culturel de la région de la Capitale nationale. Malheureusement, le coup de force du gouvernement consistant à faire taire la Commission de protection du territoire agricole est révélateur du silence de la Commission des biens culturels et de la Commission de la Capitale nationale du Québec, toutes deux également et curieusement muettes! Trois organismes dont on s'attendait à ce qu'ils soient à l'avant-garde, porteurs d'idées pour un enrichissement de nos littoraux, pour enrayner la laideur, pour la conservation de nos terres nourricières et du patrimoine historique, naturel et maritime, dont nous-mêmes sortions gagnants, sans parler de l'industrie du tourisme! L'idée maîtresse est de faire valoir un patrimoine auquel les Québécois adhèrent. Chanté à travers le monde, il est Félix Leclerc et il est musique. Il est le berceau des familles souches. Il est notre identité. Il est notre culture. Il est notre richesse. Il est la porte d'entrée océane de Québec. Il est la terre des bâtisseurs. Autant de raisons pour une «sauvegarde élargie» de l'île d'Orléans et du plan d'eau fluvial de la Capitale nationale. Si on veut vraiment éviter le désastre, il n'est peut-être pas trop tard, mais il est temps.

Loi sur l'identité

Quand les péquistes reviennent au bon sens

MATHIEU BOCK-CÔTÉ

Candidat au doctorat en sociologie à l'UQAM et auteur
de La Dénationalisation tranquille (Boréal, 2007)

La levée de boucliers contre le projet de citoyenneté mis en avant par Pauline Marois en dit beaucoup au sujet du conditionnement politique correct d'une certaine élite québécoise. Il aura suffi de quelques heures pour que se mobilise le clergé pluraliste avec son habituel chapelet d'injures: pour regagner un électoral évidemment soupçonné des pires sentiments, le chef du Parti québécois prendrait des libertés avec l'impératif de la diversité en instituant une citoyenneté s'enracinant explicitement dans l'identité québécoise telle qu'elle est portée par la majorité francophone.

Nationalisme ethnique, fermeture à l'autre, repli sur soi: les formules bien apprises à la lecture du catéchisme multiculturel sont nombreuses pour disqualifier l'initiative souverainiste dans une entreprise de diabolisation semblable à celle menée il y a désormais 30 ans contre la Charte de la langue française. Même le premier ministre Jean Charest, en se faisant prophète de l'avenir, s'y est mis en affirmant que l'approche préconisée par le PQ relèverait du «passé».

Déjà, les souverainistes ont neutralisé très adroitement ce premier procès avec une réponse simple: à moins d'être réduite à une simple estampe administrative, la citoyenneté suppose partout un accouplement au moins partiel avec l'identité nationale de la société qui la promulgue. Rien de plus normal que cela, une telle philosophie téléguant la plupart des politiques de naturalisation des immigrants dans l'immense majorité des démocraties occidentales qui constatent d'ailleurs lucidement l'une après l'autre l'implosion généralisée du modèle multiculturel. Adhérer à une nation implique davantage qu'une simple procédure juridique. Si le Québec est l'incarnation politique d'un fait national, ne va-t-il pas de soi que ceux qui le rejoignent soient appelés à en apprendre la langue et, d'une certaine manière, la culture?

Pourtant, la chose n'allait pas de soi, comme le confirme la colère de ceux qui souhaitent que la question identitaire demeure une pure rhétorique, une pure question de marketing politique, le peuple devant s'épuiser dans les audiences de la commission Bouchard-Taylor pour assurer en dernière étape la récupération de cette controverse par la technocratie chartiste.

Réaffirmation identitaire

En fait, c'est par sa dimension institutionnelle que se confirme la pertinence du projet de loi péquiste avec sa prétention à raccrocher le Québec politique à la morphologie du Québec historique en traduisant concrètement le désir de réaffirmation identitaire partout visible à l'heure actuelle. On peut d'ailleurs noter que l'ADQ n'est toujours pas parvenue à mener une pareille démarche, ce qui laisse deviner un nationalisme passant plus difficilement que prévu de la parole aux actes, d'autant plus que son chef, après quelques tergiversations, s'est finalement classé parmi les adversaires de la loi sur l'identité nationale.

Pour une première fois depuis un bon moment, c'est le régime multiculturel qui est explicitement remis en question dans ses fondations. Car, on le comprend bien, derrière l'identité se profile un débat sur la nature de la communauté politique. Ceux qui nous disent refuser de faire de l'apprentissage du français et de la culture québécoise un préalable à l'acquisition de la citoyenneté révèlent ainsi une vision bien amicale de la société, censée tenir dans la seule célébration de principes «universels» contenus dans les chartes de droits.

Pour ces gens qui pratiquent le snobisme de la sophistication cosmopolite, l'identité nationale ne devrait jamais porter à conséquence. On voit bien là la vision du monde normalement partagée par des élites qui n'en finissent plus de criminaliser l'héritage fondateur de nos sociétés. À l'inverse, la chose n'est plus à prouver pour une immense majorité de la population: la nation relève encore du registre de l'évidence historique. Dans cette perspective, s'intégrer à une société ne consiste pas seulement à respecter des principes de droits mais aussi à prendre le pli identitaire exigé par la majorité d'accueil qui s'ouvre au nouvel arrivant à partir d'un patrimoine historique donné, d'une mémoire, d'une identité substantielle. Autrement dit, s'intégrer à une société consiste à apprendre à dire «nous» avec elle.

Cette loi est indispensable. Elle amène le débat identitaire sur le plan des institutions et nous rappelle que sans accès à l'identité nationale qui la féconde, une citoyenneté se stérilise, s'assèche, se dévitalise. Elle n'est pourtant pas suffisante. Tôt ou tard, il faudra bien entreprendre encore plus considérablement la révision par grands pans de la religion multiculturelle en ouvrant une réflexion sur l'approfondissement de cette citoyenneté. Mais pour l'instant, le souverainisme marque enfin sa réconciliation avec l'identité nationale. Après une décennie, il était temps.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes.

Le Québec à l'UNESCO: un recul historique

GILLES DUCEPPE

Député de Laurier-Sainte-Marie
et chef du Bloc québécois

Si le premier ministre du Québec et sa ministre des Relations internationales considèrent comme «historique» et voient une «évolution du fédéralisme canadien» dans l'entente administrative portant sur la présence du Québec à l'UNESCO, c'est leur privilège.

Cependant, il est hors de question, pour le Bloc québécois, de cautionner de tels propos. Pour ma part et de mon point de vue, je suis obligé de constater que cette entente administrative marque un recul.

Par le passé, le Québec a obtenu un statut d'État participant au sein de la Francophonie, ce qui lui permet de s'exprimer de sa propre voix. Et si d'aventure il y avait une sérieuse divergence d'opinion dans un domaine de sa compétence, le gouvernement du Québec aurait tout le loisir d'exprimer son désaccord.

Dans le cas de l'UNESCO, en cas de désaccord, le Québec doit se taire, et la seule obligation d'Ottawa consiste à envoyer une note explicative à Québec.

Stephen Harper et ses ministres qualifient eux aussi l'entente Québec-Canada sur l'UNESCO d'«historique». Pourtant, une offre semblable, invitant le Québec à faire partie de la délégation canadienne, avait déjà été faite par le gouvernement Trudeau en avril 1968 pour la

Francophonie et l'UNESCO. Cette offre avait été refusée par le premier ministre Daniel Johnson.

Lors de la dernière campagne électorale fédérale, Stephen Harper s'est pourtant engagé à offrir au Québec une place au sein de l'UNESCO selon le modèle de la Francophonie. Or, on le voit, le statut du Québec à l'UNESCO est très loin de correspondre à cet engagement.

Dans une lettre, la ministre Gagnon-Tremblay souligne qu'il faut «sortir de l'horizon québéco-canadien quand on est sur la scène internationale». Pour ma part, je dois dire qu'au cours des 17 dernières années, lors de mes innombrables rencontres bilatérales ou multilatérales avec les ambassadeurs et les chefs d'État étrangers en visite à Ottawa, jamais je n'ai oublié que ma première allégeance allait à la nation québécoise. C'est d'ailleurs la règle sur la scène internationale pour les diplomates ou les chefs d'État de défendre avant tout l'intérêt national.

La ministre ajoute que le ton à l'UNESCO privilégie le dialogue et la négociation et qu'il diffère en cela de celui qu'on retrouve dans nos parlements. Elle sera heureuse d'apprendre que je suis entièrement de son avis et qu'il en va ainsi dans la plupart des forums internationaux.

Mais ce ton cordial et empreint de civilité qui est la norme en diplomatie n'empêche nullement d'exprimer, s'il y a lieu, les désaccords de façon vigou-

reuse et ferme. Encore faut-il être en mesure de faire entendre sa voix.

En terminant, je prends note du grand enthousiasme de Mme Gagnon-Tremblay devant l'ouverture prétendue de M. Harper envers le Québec. Pour ma part, moi qui suis en contact constant avec le gouvernement conservateur et avec M. Harper lui-même, je serais plutôt de l'avis de son collègue ministre, Claude Béchard.

Faisant référence au refus du gouvernement fédéral d'accorder un droit de parole au Québec à Nairobi à l'occasion de la douzième conférence de l'ONU sur les changements climatiques, il a affirmé, le 9 novembre 2006, que le comportement du gouvernement du Canada n'était pas un exemple de fédéralisme d'ouverture. Dois-je rappeler qu'à cette occasion, le représentant du Québec s'était vu dans l'obligation de pratiquer une «diplomatie de corridor»?

Il en va de même de sa collègue aux Finances, Monique Jérôme-Forget, qui souligne que sur la question des valeurs mobilières, le premier ministre Harper remet en question le fédéralisme d'ouverture qu'il prône. Même le premier ministre du Québec, Jean Charest, bute sur la fermeture du gouvernement conservateur en ce qui a trait au maintien du Registre des armes à feu ou à la réforme du Sénat.

Mais peut-être la ministre québécoise des Relations internationales se satisfait-elle d'une note explicative du gouvernement fédéral sur tous ces sujets?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Claire-Andrée Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Émilie Folle-Belvin, Vincent Cauchy (communiqué Internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux-Soucy (santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricature), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Martin Dulos, Michèle Malenfant et Christine Dumazeau (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), A l'information culturelle: Michel Bélais (théâtre et cabaret Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture), A l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins, A l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), A l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreau (secrétaires à la rédaction), Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communiqué à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécler (Québec), Monique Bhérrer (Ottawa), LA PUBLICITÉ: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chénier, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrard, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida, INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

ANKARA

SUITE DE LA PAGE 1

le couvert de l'anonymat, a précisé qu'une localité des environs de Chiranch Islam, à 25 km au nord-est de la ville de Dahouk, avait été violemment bombardée en milieu de journée.

Hier, l'aviation turque a également pilonné des positions des rebelles kurdes à la frontière irakienne alors que la menace d'une incursion militaire contre les bases rebelles kurdes dans le nord de l'Irak restait entière.

Des chasseurs et des hélicoptères de combats turcs ont détruit plusieurs caches du PKK dans le sud-est de la Turquie, selon l'agence semi-officielle Anadolu.

Les avions turcs bombardent régulièrement les positions des rebelles à l'intérieur du territoire turc. Selon des sources militaires turques, jusqu'à 3800 rebelles sont réfugiés en Irak et près de 2000 autres dans les montagnes turques. Selon des sources militaires, 34 rebelles du PKK ont été tués depuis dimanche lors des opérations.

Washington et Bagdad craignent qu'une offensive turque de grande envergure dans le Kurdistan autonome ne déstabilise une région jusqu'ici relativement épargnée par les troubles qui mettent le reste du pays à feu et à sang.

Espérant échapper à une telle offensive, le premier ministre irakien Nouri al-Maliki a affirmé mardi que les autorités irakiennes allaient interdire leur territoire aux séparatistes du PKK.

Ankara assure encore privilégier un règlement diplomatique de la crise. Mais malgré les promesses irakiennes, le gouvernement du premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan fait l'objet de fortes pressions pour qu'il agisse, pressions qui se sont accentuées après la mort dimanche de 12 soldats turcs tués par des rebelles du PKK près de la frontière.

«Nous renforçons nos effectifs près de la frontière, à Silopi et Uludere, avec des soldats venus d'autres régions du pays», a déclaré une source militaire.

La Turquie, qui dispose de la deuxième armée de l'OTAN, a déployé environ 100 000 hommes appuyés par des chars, des chasseurs F-16 et des hélicoptères de combat le long de la frontière en prévision d'une éventuelle frappe de grande ampleur.

Des sources militaires affirment que les opérations menées entre dimanche et mardi soir s'apparentent à d'autres frappes ponctuelles menées par le passé.

«D'autres opérations "à chaud" dans le nord de l'Irak pourraient avoir lieu même si aucune n'a été menée encore aujourd'hui [mercredi]», a déclaré un responsable militaire.

Mardi, l'Irak a promis au chef de la diplomatie turque Ali Babacan, en visite à Bagdad, qu'il fermerait les bureaux des rebelles kurdes et s'efforcerait de les empêcher d'attaquer la Turquie. Mais Bagdad n'a pas précisé ce qu'il ferait pour limiter la capacité de nuisance du PKK, caché dans les montagnes près de la frontière, où le gouvernement central n'exerce qu'une faible influence.

Selon une source gouvernementale turque, le président irakien Jalal Talabani a indiqué que des rebelles kurdes réclamés par la Turquie pourraient lui être livrés. La Turquie a transmis à Bagdad en début d'année une liste comprenant les noms d'une centaine de membres du PKK, réfugiés dans le Kurdistan irakien.

Le président irakien a cependant démenti hier cette information. «Nous avons déjà déclaré à plusieurs reprises que les chefs du PKK ne résidaient pas dans des villes d'Irak et qu'ils vivaient avec un millier de leurs combattants dans la montagne de Qandil [un massif montagneux aux confins de l'Irak, de la Turquie et de l'Iran]. Il est impossible de les appréhender et de les livrer à la Turquie», a déclaré le président dans un communiqué publié à Bagdad par son bureau.

Le Conseil turc de la sécurité nationale, présidé par le chef de l'Etat, Abdullah Gül, a examiné les derniers développements dans ce dossier hier. «Le premier ministre a laissé entendre que cette réunion pourrait aboutir à des sanctions économiques, par exemple une rupture de l'approvisionnement en électricité du nord de l'Irak ou la restriction, voire la fermeture, de la circulation au poste-frontière d'Habour», a déclaré Suat Kiniklioglu, un député de l'AKP, au pouvoir.

Le nord de l'Irak dépend fortement de la Turquie pour son électricité, son eau et une partie de son approvisionnement en nourriture.

Selon ce responsable turc, les entretiens prévus aujourd'hui à Ankara entre les deux pays voisins constitueront la dernière chance donnée à la diplomatie pour régler la crise actuelle, soutient-on à Ankara. Chirouane al-Ouali, ministre irakien de la Sécurité nationale, conduira une délégation à Ankara pour des entretiens avec la partie turque.

La présidence du Kurdistan d'Irak, accusée par Ankara de soutenir les rebelles, a appelé le PKK, qui se bat depuis 1984 contre le pouvoir central turc, à mettre fin à la lutte armée. Il s'agit de l'engagement le plus clair depuis le début de la crise de la part du gouvernement régional autonome kurde, qui contrôle la zone où sont installées les bases du PKK.

Ankara ne reconnaît comme interlocuteur que le gouvernement de Bagdad et l'engagement risque d'avoir peu d'effet sur les Turcs.

«Nous appelons le PKK à renoncer à la violence et à la lutte armée comme mode d'opération», indique un communiqué en quatre points du bureau de Massoud Barzani, président de la région autonome du Kurdistan irakien et chef traditionnel le plus influent de cette province.

Il a rejeté «l'utilisation du territoire irakien pour menacer la sécurité de ses voisins», dans une mise en garde au PKK, en lutte contre Ankara depuis 1984.

«Nous ne croyons pas au recours à la violence comme doctrine et méthode pour atteindre des objectifs politiques», indique le premier point du texte, qui ne mentionne pas les menaces turques.

«Nous n'acceptons en aucun cas l'utilisation du territoire irakien, et notamment le territoire du Kurdistan, comme base pour menacer la sécurité des pays voisins», assure le deuxième point du communiqué de la présidence.

Enfin, «nous condamnons tous les agissements terroristes de quelque origine que ce soit parce que les populations du Kurdistan ont elles-mêmes été victimes des terrorismes», conclut le communiqué.

Ce texte a été publié au lendemain d'une visite à Bagdad du ministre turc des Affaires étrangères Ali Babacan, qui a prôné une solution diplomatique à la tension actuelle.

Reuters

HÉROUXVILLE

SUITE DE LA PAGE 1

pratiques, sur le territoire de Hérouxville. La Mauricie, pays de naissance de Maurice Duplessis et peut-être de la poutine, compte environ 1600 personnes considérées comme immigrantes, soit environ 1 % de sa population.

«Pour moi, la commission Bouchard-Taylor favorise les échanges, permet au peuple de s'exprimer, mais je ne vois pas ce qui va en sortir», a tranché M. Drouin après son audience.

«La question des accommodements raisonnables n'est que le symptôme d'un problème beaucoup plus profond», a renchéri M. Thompson. «La Charte canadienne des droits est un outil pour détruire notre pays.»

Pour eux, le Canada est dirigé par des avocats, et la «crise identitaire» actuelle découle, dans l'ordre, de la Charte canadienne et du multiculturalisme, des politiques d'immigration et de la Charte québécoise et, finalement, de la «mollesse» des dirigeants.

Le refus de la lapidation

Les coprésidents n'ont pas appuyé sur cette large perspective constitutionnelle et politique. Interrogé par l'historien Gérard Bouchard, le conseiller André Drouin a nié avoir déjà affirmé qu'il y avait des cas de lapidation au Québec, ce qu'il aurait toutefois déclaré selon certains médias régionaux. M. Drouin a toutefois soutenu qu'il valait mieux agir «en prévention» en interdisant clairement la lapidation.

«Si on ne fait rien, dans quelques années, on risque d'en avoir», a dit M. Drouin. Il faut se poser la question: y a-t-il de la lapidation actuellement dans le monde? La réponse est oui. Est-il possible que certaines personnes de

ces pays [où on pratique la lapidation] cherchent à immigrer au Canada? La réponse est oui. Il y a eu des demandes d'instaurer la charia au Canada. Nous voulons que les gens à l'extérieur du pays sachent qui nous sommes, quelles sont les valeurs de notre démocratie.»

Cela étant, le mémoire des Hérouxvillois ne s'oppose pas à des compromis pour des motifs religieux sur la base de codes d'éthique, par exemple. Il n'en a que contre la judiciarisation des demandes d'exception. Charles Taylor a alors demandé si le fait qu'un musulman demande d'avoir des repas sans porc à l'hôpital lui semblait acceptable. «Nous avons une vision très différente, a répondu M. Drouin. Quand les catholiques devaient travailler le dimanche, ils demandaient au curé de les accommoder, pas aux tribunaux.»

C'est donc non, a tranché le philosophe. «Ce n'est pas au système de droit de régler ce genre de problème. Il faut bannir les demandes d'accommodement des tribunaux», a précisé M. Drouin, qui a reconnu que cette position débouchait sur un nécessaire amendement des deux chartes.

M. Bouchard a finalement jugé le mémoire hérouxvillois bipolaire: d'un côté, le document semble ouvert à l'immigration; de l'autre, il caricature les immigrants en faisant référence à la lapidation, par exemple.

Tolérance et laïcité ouverte

Une représentante du groupe Présence musulmane a ensuite minimisé l'importance de tels propos, malgré la meute des médias, par l'odeur de soufre alléchée. «Il y a une certaine islamophobie au Québec», a reconnu Asmaa Ibnouzahir, une jeune Montréalaise,

voilée, dans la vingtaine. «Mais je ne pense pas que les positions de Hérouxville soient représentatives. J'ai beaucoup d'amis, et ils ne pensent pas ainsi.»

Une bonne part des autres mémoires défendus hier semblent lui donner raison. Le citoyen François Champoux a comparé «ce qui s'est fait à Hérouxville» au craquement d'une allumette près d'un baril de poudre. Se décrivant comme un «autodidacte», il a livré un plaidoyer en faveur d'une pédagogie organisée autour des principes d'ouverture et de tolérance.

La Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie a défendu le principe d'une société québécoise laïque et tolérante, un leitmotiv des propositions depuis le début des travaux de la commission, en septembre. Tout en dénonçant la «judiciarisation des pratiques d'harmonisation», le mémoire du groupe recommande d'entretenir de jeu de réaffirmer «le fait que notre démocratie garantit la liberté d'expression religieuse dans l'espace public».

L'évêque Martin Violette, témoignant en son nom personnel, en a rajouté en prêchant pour une «laïcité ouverte». M. Bouchard a cité un extrait jugé «admirable» du mémoire où l'évêque affirme: «Je ne suis pas nostalgique de la société ecclésiastique d'avant 1960. Je ne veux surtout pas la rétablir.»

Êtes-vous pour ou contre la prière au conseil municipal?, a finalement demandé le coprésident Bouchard. «Je ne mourrais pas martyr pour ça», a répondu M^{re} Violette, rappelant aussi l'exception des demandes d'accommodements raisonnables présentées devant la Commission des droits de la personne. «A force de souffler dessus, on a gonflé le ballon.»

Le Devoir



Maquette du projet Rabaska.

ARCHIVES LE DEVOIR

RABASKA

SUITE DE LA PAGE 1

l'Ouest se tarissent. Aller de l'avant avec Rabaska, «c'est mieux que de ne pas avoir d'alternative en matière d'approvisionnement en gaz naturel, de tout simplement se faire couper le tuyau dans deux, trois, quatre, cinq ans», a-t-il avancé.

Selon le promoteur, le projet Rabaska génèrera 5000 emplois directs et indirects pendant la phase de construction et 300 emplois une fois complété, dont 70 emplois directs. Les travaux pourraient commencer l'été prochain et s'étendraient sur trois ans et quatre mois. Mais pour que ce projet se réalise, il faut que les sociétés Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France s'assurent d'obtenir un contrat d'approvisionnement à long terme, possiblement avec l'entreprise russe Gazprom. «Que le Québec ait une, deux chances d'avoir du gaz, c'est tant mieux», a dit M. Béchard.

En plus d'une analyse favorable de son ministère, Line Beauchamp a reçu des avis, tous favorables, d'une quinzaine de ministères et d'organismes, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux, alors que les départements de santé publique avaient exprimé des inquiétudes. Quant à lui, le ministère de la Culture et des Communications a analysé les impacts sur le paysage du projet, censé être réalisé en face de l'île d'Orléans, sur la rive sud du fleuve. Le gouvernement n'a pas rendu publics ces avis.

Mme Beauchamp a expliqué que les réservoirs gaziers de Rabaska seront moins hauts de dix mètres par rapport à ce qui était prévu et seront enfoncés de dix mètres dans le sol afin de protéger le paysage. Des buttes seront également aménagées.

Or, selon l'analyse du ministère de l'Environnement datée du 19 octobre, en creusant dix mètres dans le sol, on comprimerait la nappe phréatique. Il faudrait pomper l'eau, mais on n'a pas encore achevé les études hydrogéologiques pour déterminer quel sera le volume d'eau qu'il faudra continuellement retirer. Les puits résidentiels pourraient en être affectés, note le ministère, mais le promoteur s'est engagé «à redonner cet accès aux propriétaires concernés».

À la demande du ministère, le promoteur devra aussi réaliser une étude sur «les impacts psychosociaux associés à la perception des risques» et mettre en place un système de gestion des plaintes en provenance de la population.

Rappelons qu'à la fin de septembre, le gouvernement Charest, cherchant à dorer la pilule, avait dévoilé un programme de conversion du mazout au gaz au

quel il consacrerait 25 millions d'ici 2012. En outre, il y a trois semaines, le ministre Béchard a dessaisi la CP-TAQ du dossier Rabaska après que l'organisme de protection du territoire agricole ait refusé le zonage des terres agricoles que réclamait la Ville de Lévis pour le promoteur.

Du côté de l'opposition officielle, le député adéquat de Lévis, Christian Lévesque, se réjouissait de ce feu vert accordé à Rabaska. Selon le député, qui a participé activement à la promotion du projet avec les autres élus de la région, le gouvernement aurait dû procéder encore plus rapidement. «Ce que je trouve normal, c'est que les gens mettent leur culotte. Quand il y a développement, qu'on soit prêt à aller de l'avant», a martelé le député.

Le Parti québécois a déploré la décision du gouvernement. Le député de Vachon, Camil Bouchard, a rappelé que le PQ a réclamé du gouvernement qu'il demande à la Régie de l'énergie de déterminer les besoins du Québec en gaz naturel. Le gouvernement Charest s'est passé de cette évaluation. Québec solidaire a aussi exprimé son désaccord avec ce feu vert.

Les groupes écologistes ont tous décrié la décision du gouvernement. «C'est un jour triste pour le développement durable au Québec», estime Christian Simard, de Nature Québec (UQCN). Selon André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le gouvernement Charest se retrouve dans la même situation qu'après l'adoption du décret autorisant le projet de centrale du Suroit. «Il faut croire qu'il y a un bon Dieu pour les innocents», a-t-il lancé.

Les groupes écologistes croient pouvoir contrer le projet Rabaska avec le même succès que le Suroit. Dans cette optique, ils organisent une manifestation contre Rabaska dimanche après-midi devant le parlement.

A Ottawa, Thomas Mulcair, ancien ministre québécois de l'Environnement et député du Nouveau Parti démocratique, a jugé que le gouvernement Charest commettait «une erreur». Rabaska représente «des dangers réels pour la sécurité des populations avoisinantes et pour les écosystèmes [...]». Par ailleurs, lorsqu'on regarde les aspects de transport maritime, on est à un des endroits les plus étroits de la voie maritime du Saint-Laurent. Les plaisanciers vont avoir une très mauvaise surprise», a-t-il prédit.

Le Devoir

Avec la collaboration d'Alec Castonguay

LEPAGE

Être québécois,
c'est avoir
la chance de provenir
d'un peuple encore
en définition

SUITE DE LA PAGE 1

C'est à Québec, donc, d'où il vient, que Robert Lepage a fondé ce théâtre du quartier Petit Champlain, où viennent d'ailleurs le visiter les prestigieux opéras pour lesquels il travaille, dont le Metropolitan Opera de New York, avec lequel Ex Machina doit produire, pour 2010 ou 2012, rien de moins que la tétralogie de Richard Wagner, *Der Ring des Nibelungen*.

La chance d'être québécois

En entrevue, Robert Lepage ajoute qu'être québécois a été pour lui une chance. La chance de provenir d'un peuple encore en définition, comme en témoigne, dit-il, le débat actuel à propos de l'immigration et des accommodements raisonnables. La chance, par le fait même, de ne pas subir le poids d'une culture qui l'aurait empêché, par exemple, de reprendre à sa guise Shakespeare ou le théâtre kabuki japonais. «Nous sommes encore une culture en quête d'identité, en train de se définir», dit-il. Une sorte de *work in progress*, en somme, comme l'est d'ailleurs tout l'œuvre de Lepage, qui est en train d'ajouter un volet à *La Trilogie des dragons*. Le *Dragon bleu*, œuvre en devenir, réunira sur scène Lepage, Marie Michaud et une danseuse d'origine singapourienne.

«Chez Ex Machina, écrivent les auteurs Patrick Caux et Bernard Gilbert, on considère plutôt la première représentation comme l'amorce de la deuxième période d'écriture. Si toutes les périodes d'exploration et de répétition ont permis de définir le cadre et les ingrédients du récit, c'est avec le public qu'on peut vérifier ce qui fonctionne, ou pas, dans le spectacle.»

De la ville de Québec, le créateur dit que c'est par-dessus tout un lieu de théâtre, en l'absence d'une industrie cinématographique digne de ce nom. En général, dit-il, les comédiens issus de Québec ont une expérience plus approfondie de la scène, tandis que ceux de Montréal connaissent mieux, au départ, les mondes de la publicité, du cinéma ou de la télévision.

Reste que la caserne Dalhousie a précisément été conçue pour mêler les genres, et tout le travail d'Ex Machina témoigne de cette abolition des barrières entre le cinéma, la danse et le théâtre. Penser hors du cadre est une de ses devises. «C'est la recherche d'un art total», convient Lepage, lui dont les œuvres éclatées ont souvent l'effet d'un happening. D'ailleurs, son récent *Projet Andersen* reprend aujourd'hui l'affiche au Théâtre du Nouveau Monde avec le comédien Yves Jacques dans le rôle d'abord assumé par Lepage.

Faire entrer le monde dans son œuvre

En ce sens, Robert Lepage est absolument de son temps, et c'est peut-être ce qui explique son succès. Pourtant, à l'aube de ses 50 ans, il avoue être parfois dépassé par la technologie, même si tout son œuvre en est habité. Alors qu'il conçoit le spectacle et tente de faire exploser l'espace scénique de toutes les manières possibles, c'est une armée de techniciens qui trouve les moyens de mettre en œuvre ses idées.

Naviguant entre l'Ancien et le Nouveau Monde et entre les différentes formes d'art comme un poisson dans l'eau, Robert Lepage dit être double: à la fois international et extrêmement local. S'il est sans doute le premier dramaturge québécois à avoir fait voyager toute son équipe aux quatre coins du monde et avec un tel succès, il fait volontiers référence à Michel Tremblay qui, bien que profondément québécois, a été traduit dans une multitude de langues. «Michel Tremblay est plus universel qu'international», dit-il. Lepage, qui a d'abord été profondément influencé par la culture japonaise, laisse quant à lui, et avec une aisance de prince, le monde entier entrer dans ses œuvres. Peut-être devrait-on d'ailleurs voir, dans le travail de celui qui aime juxtaposer l'expérience individuelle et collective, une allégorie du Québec d'aujourd'hui.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc., dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390